



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)
Débat général

M. Moses (Etats fédérés de Micronésie) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom des Etats fédérés de Micronésie, j'ai l'honneur de prendre la parole ce matin à l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, et j'apporte les chaleureuses salutations de notre président et de notre peuple.

Etant donné les nombreuses épreuves auxquelles l'Organisation et le monde entier feront face l'année prochaine, nous sommes heureux de votre élection, Monsieur le Président. Vous avez notre confiance et notre soutien maintenant que vous assumez les hautes fonctions dont s'est si bien acquitté votre prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganev, qui jouit de notre respect et de notre reconnaissance.

Il convient également de rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, sous la conduite duquel l'Organisation des Nations Unies a pris des mesures difficiles afin de redéfinir et réorganiser, processus indispensable si nous voulons profiter des occasions que nous offre le nouvel ordre mondial et travailler ensemble dans l'intérêt de tous les peuples du monde.

Pendant l'année écoulée, la composition de l'Organisation des Nations Unies s'est rapprochée plus encore du but de l'universalité. Nous félicitons donc la

République tchèque, la Slovaquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Erythrée, Monaco et Andorre, et nous leur adressons à tous et à toutes nos souhaits de bienvenue en leur promettant notre coopération et notre amitié.

Notre peuple est profondément attristé par les pertes humaines et les souffrances causées par le tremblement de terre survenu en Inde le mois dernier, et nous adressons au peuple indien l'expression de notre sincère sympathie et lui promettons de participer à tous efforts qu'entreprendrait l'Organisation.

Il n'y a pas si longtemps, le rôle qui revenait aux "micro-Etats" dans la communauté mondiale, consistait à être vus mais rarement entendus, voire d'être totalement exclus de nombreuses instances. Dans notre petit pays insulaire en développement, en tant qu'organisme politique d'un "micro-Etat" classique, nous avons hésité à faire valoir nos vues sur les affaires internationales, pensant qu'une nation aussi petite ne pouvait espérer exercer une influence quelconque sur le règlement des questions mondiales.

Aujourd'hui, j'attire l'attention sur un élément important et moins visible du nouvel ordre mondial. Tout au long de l'histoire, les relations internationales ont eu un caractère compétitif : le pouvoir et l'importance changeaient tout. Je suis heureux de noter que les choses ont changé pour le mieux, qu'un changement s'est amorcé et dont la force s'est accrue depuis quelques années. Les nations, grandes et petites, travaillant ensemble au titre de la Charte, ont commencé à concentrer leur attention et leurs efforts en tenant compte des intérêts et des problèmes communs - et pas seulement en paroles. En réalité, je parle d'un phénomène grandissant, authentique, que l'on constate partiellement dans le déroulement des événements à New York, mais plus nettement encore dans les résultats

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.28
4 novembre 1993

FRANCAIS

impressionnants de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement et de la récente Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Un autre signe est l'attente que place la communauté mondiale tout entière dans la Conférence à venir sur la population et le développement et le Sommet mondial pour le développement social.

Je ne veux pas parler d'une disparition des intérêts nationaux; mais à travers tout un éventail de questions sociales, de développement et même de sécurité, il y a une reconnaissance grandissante que les intérêts communs confortent les nouvelles alliances sur une base inclusive plutôt qu'exclusive. Il y a donc de bonnes raisons de continuer à progresser vers l'autodétermination des peuples, qui peuvent maintenant être certains qu'ils ne seront pas seuls à s'attaquer dès leur début aux difficultés. Voilà pourquoi, pour des raisons semblables, de nombreux "micro-Etats" ont récemment conclu qu'il s'impose de devenir Membre de cette organisation, en dépit des charges et des responsabilités que cela entraîne.

A mesure que se déroule cette session de l'Assemblée générale, nous prenons conscience des changements qui ont lieu dans l'Organisation, du point de vue organisation, administration et politique. Certains doutent peut-être que les Etats Membres ont la volonté ou la persévérance voulues pour arriver à un consensus sur ces changements et pour rétablir la base financière convenable de l'Organisation des Nations Unies, qui lui permettra de faire face aux demandes actuelles. Je crois toutefois que de tels doutes doivent être écartés de nos travaux pendant les mois à venir, car nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'échouer. L'ONU n'est plus un élément dont la communauté internationale peut se passer. Les préoccupations communes de l'humanité que suscitent les importantes questions dont je viens de parler ne peuvent plus être traitées à l'abri de barrières nationales. Voilà pourquoi je demande à tous les Membres de s'engager sans réserves au cours de la présente session à atteindre l'objectif qui est de préparer l'ONU à devenir l'instrument central qui nous permettra d'oeuvrer afin d'assurer à l'avenir le bien-être de tous les peuples.

Je pense que l'expérience acquise directement par mon pays depuis le peu de temps qu'il est devenu Membre prouve indubitablement la force que peut avoir une action internationale concertée. Il y a quelques années, tout juste sortis du colonialisme, les meilleurs espoirs de développement que nous pouvions formuler étaient de dépendre pendant une période indéfinie de la générosité de quelques amis, au premier chef les Etats-Unis. De plus, en tant qu'habitants de petites îles de faible altitude, nous étions impuissants face à la menace grandissante de l'élévation du niveau de la mer et d'autres catastrophes naturelles causées par les changements climatiques anthropiques.

Aujourd'hui, grâce aux travaux de cette organisation et à notre participation, les besoins spéciaux en matière de développement et les préoccupations environnementales de tous les petits Etats en développement insulaires sont examinés attentivement dans un certain nombre d'instruments, y compris dans les Conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique et dans le cadre des activités de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Les travaux déjà réalisés par la Commission du développement durable laissent présager que nos problèmes recevront une certaine attention, ce qui apparaît déjà dans le cadre de la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui doit avoir lieu prochainement.

Ce n'est pas là le résultat d'une flambée de sympathie charitable émanant des pays développés mais plutôt celui d'un examen de questions complexes dans lesquelles les peuples du monde entier ont un enjeu. Voilà, à mon avis, où résident la force et la valeur réelles de l'ONU - pour nous et pour tous.

Au cours de l'année écoulée, mon gouvernement a trouvé encourageante la façon dont l'Organisation tout entière reconnaît les difficultés auxquelles se heurtent les petits Etats qui cherchent à participer pleinement à ses travaux. Nous apprécions vivement les possibilités qui nous sont offertes grâce à la contribution des Membres à des fonds de contributions volontaires qui nous ont permis de participer à des fonctions importantes. Nous reconnaissons également que lorsque les petits Etats ont demandé que des réunions aient lieu à New York pour leur permettre d'y participer ils ont été entendus. En outre, nous apprécions que chaque fois que cela est possible des mesures spéciales sont prises dans notre intérêt - comme la limitation du nombre de réunions simultanées.

De leur côté, les petits Etats s'entendent de plus en plus souvent sur des questions communes pour parler d'une seule voix et accroître leur efficacité et leur efficience. Je cite à cet égard l'exemple convaincant de l'Alliance des petits Etats insulaires concernant la question des changements climatiques et autres problèmes touchant la CNUCED. D'une manière plus générale, les groupes régionaux fonctionnent à l'avantage des petits Etats, leur donnant des possibilités d'accès à des postes élus en vertu de la répartition et du principe de roulement. Je suis certain qu'il existe d'autres facteurs qui nous sont favorables et que j'ai oublié de citer.

Malgré tout, je dois déclarer qu'il nous est difficile de participer à la vaste gamme des activités de l'ONU, tant pour des raisons financières qu'à cause du simple volume et de la complexité de ces activités. C'est pourquoi, et parce

que de nombreux autres Membres se trouvent dans des situations semblables, je propose que l'ONU, dans le cadre des efforts de réorganisation qu'elle a entrepris, se livre à un examen détaillé des obstacles qui empêchent la pleine participation des petits Etats afin de trouver des solutions institutionnelles plutôt que ponctuelles. Après tout, parvenir à l'universalité de l'Organisation des Nations Unies serait une réalisation futile si un nombre important de Membres restait dans l'impossibilité de réaliser leur potentiel au sein de l'Organisation. Nous nous promettons d'aborder cette question au cours de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Mon pays fait partie du Forum du Pacifique Sud, organisation de gouvernements de pays insulaires du Pacifique qui, chaque année avant cette date, se réunit pour examiner des questions qui intéressent notre région et pour exprimer nos vues communes sur de nombreuses questions examinées par cette organisation. Je tiens à déclarer que nous nous solidarisons sans réserve avec ces points de vue, qui figurent dans le communiqué publié à l'issue de notre dernière réunion, dans la République de Nauru, qui sera présenté pour être inséré dans les comptes rendus l'Assemblée.

Les membres du Forum n'ont pas hésité à s'opposer aux essais d'armes nucléaires et à d'autres armes de destruction massive. Nous faisons preuve d'un bel optimisme lors de notre récente rencontre à Nauru, car il semblait enfin que les puissances nucléaires s'étaient décidées à clore ce dangereux chapitre de l'histoire. Maintenant, après l'annonce d'un essai conduit récemment par l'une d'entre elles, les Etats fédérés de Micronésie craignent vivement de voir s'inverser les grands progrès accomplis dans la réalisation d'un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Nous demandons à toutes les puissances nucléaires de ne pas voir dans ce récent moment d'aberration une incitation à revenir en arrière, mais plutôt à rétablir et à respecter leurs principes collectifs.

La question des droits fondamentaux de l'homme fait partie de tous les aspects des activités entreprises par cette organisation. Trop longtemps de nombreux gouvernements se sont contentés d'éviter de l'affronter directement en tant que sujet de responsabilité multilatérale. Je suis heureux de constater une certaine amélioration de la situation, même si des cas de violations les plus odieuses des droits de l'homme persistent.

Au cours de la présente décennie, nous avons connu des changements sans précédent dans la situation mondiale, dus en partie au fait qu'un nombre croissant de peuples sont bien décidés à exprimer et à exercer leurs droits fondamentaux. Récemment, des Etats importants ont été démantelés, ce qui a mené à la formation d'autres Etats qui offrent une plus

grande liberté d'expression de ces droits. Malheureusement, en même temps, d'autres Etats continuent de tout faire pour les étouffer. Le monde se réjouit de ces libertés nouvellement établies mais ressent également une profonde répugnance devant les atrocités et les répressions d'une ampleur choquante. Si une leçon doit être tirée de cette dichotomie, c'est qu'un progrès isolé ne suffit pas et que la question des droits fondamentaux de l'homme ne peut plus être reléguée à l'arrière-plan d'un ensemble de priorités multilatérales prétendument plus importantes. Au contraire, les droits de l'homme doivent être la clef de voûte de notre travail, qui doit se fonder sur les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Voilà pourquoi mon gouvernement appuie la Déclaration de Vienne et le Programme d'action arrêté à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue en juin 1993 à Vienne. Nous appuyons l'adoption de cette déclaration par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

Conformément aux principes de cette déclaration, je tiens à réaffirmer l'appui ferme et inconditionnel de mon gouvernement à l'universalité des droits de l'homme et aux instruments multilatéraux efficaces qui donnent un sens et une définition à cette notion.

Notre nouvelle nation a entrepris, de façon prioritaire, l'examen attentif des instruments existants afin d'assumer librement les obligations qui en découlent, conformément à notre constitution. Comme premier pas, nous avons adhéré à la Convention sur les droits de l'enfant, et nous avons l'intention de prendre de nouvelles mesures en ce qui concerne d'autres instruments.

Les droits des femmes constituent l'une des préoccupations majeures liées aux espoirs communs de tous nos gouvernements en un avenir meilleur. Nous appuyons entièrement la mise au point d'instruments nouveaux et efficaces pour servir la cause des droits des femmes, afin de les mettre à l'abri de la discrimination et des abus.

Au nom d'une nation entièrement composée de populations autochtones, mon gouvernement exprime également sa solidarité avec tous les peuples autochtones du monde, et surtout avec ceux qui se voient encore privés de leurs droits de l'homme fondamentaux dans leur propre patrie.

En cette décennie internationale de l'élimination du colonialisme, il est important que l'Organisation redouble d'efforts pour permettre aux populations des territoires non autonomes restants de disposer de toutes les possibilités d'exercer leurs droits à l'autodétermination et à l'autonomie.

Si les obstacles à l'autodétermination pour les territoires restants sont minimes comparés à ceux que connaissent de manière si dramatique l'Europe orientale et la Palestine, nous n'en conservons pas moins la responsabilité morale d'appuyer le droit à l'autodétermination de tous les peuples sous administration coloniale.

Aujourd'hui, l'accroissement du nombre de Membres de l'Organisation des Nations Unies est en soi un témoignage très net du succès de la décolonisation; repensons à nos propres luttes d'autrefois et renouvelons notre engagement d'éliminer complètement le colonialisme.

Mon gouvernement se félicite de la création du Tribunal international et de la récente élection de ses membres, afin de juger les auteurs de crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie. Cependant, nous verrions d'un oeil favorable la création d'un tribunal international permanent des droits de l'homme. La composition juridique indépendante d'une telle instance la placerait au-dessus des préoccupations touchant les interventions politiques, tout en empêchant les auteurs de violations des droits de l'homme de se soustraire à des responsabilités internationales bien définies.

Le Gouvernement des Etats fédérés de Micronésie attache une grande importance au problème des droits de l'homme fondamentaux et continuera de participer aux travaux entrepris par l'Organisation en vue de créer une communauté mondiale où tous les peuples pourront vivre sans être menacés de voir ces droits fondamentaux usurpés.

Les décisions de cette organisation ont bien établi que le droit au développement est en soi un droit de l'homme fondamental. Mais si reconnaître un droit est une chose, en assurer l'exercice en est une autre. Bien des choses sont dites et faites ici aux Nations Unies, chaque année, pour répondre aux besoins des pays et des peuples en développement, sans parler des ressources considérables qui sont mobilisées bilatéralement à cet effet. Cependant, nous continuons à constater de grandes variations dans le degré d'efficacité de cette assistance et dans les résultats des efforts accomplis par les pays en développement eux-mêmes.

Cela a incité un nombre croissant d'entre nous à se demander s'il n'existerait pas un certain nombre de facteurs identifiables qui, à des degrés divers, empêchent les efforts de développement d'être couronnés de succès. Si on pouvait les définir avec précision et les reconnaître là où ils existent, il serait peut-être possible d'obtenir une amélioration significative sur le plan des résultats économiques. Grâce à la suggestion et à l'initiative très bienvenues de la Papouasie-Nouvelle-Guinée - et après des débats et des échanges de vues prolongés entre des dirigeants éminents du monde en développement - la question a été portée devant l'Assemblée, au titre du point 151 de l'ordre du jour intitulé

"Perspectives et participation : une initiative des Nations Unies". Nous nous porterons coauteurs avec d'autres d'un projet de résolution qui sera présenté à ce titre, demandant une étude complète, systématique et approfondie des obstacles à toutes les perspectives de développement et à la participation au développement, en insistant particulièrement sur les économies des pays en développement. Si cette initiative est dûment soutenue et mise en pratique, elle permettra certainement de faire des percées importantes dans les efforts visant à garantir ce droit de l'homme important et fondamental, sur une base d'égalité et d'équité pour tous.

Les Etats fédérés de Micronésie rendent hommage aux hommes et aux femmes éclairés qui ont donné une vitalité au processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et focalisé l'attention du monde sur la nécessité de remplacer des pratiques de gaspillage et de pollution par un développement durable. Ce mouvement est intervenu à point nommé pour mon pays, car la planification de notre développement n'en étant encore qu'à ses débuts, nous avons pu, en conséquence, avec l'encouragement et le soutien de la communauté mondiale, mettre en place une stratégie nationale de gestion de l'environnement qui complète de manière très importante nos efforts de planification du développement.

Notre intention est de faire de notre pays un modèle de véritable partenariat avec d'autres nations et de faire, avec cette organisation, la démonstration de l'application de technologies nouvelles et propres permettant de concilier un développement durable avec un environnement limité et immaculé.

Bien entendu, en tant que nation composée de petites îles éloignées et très dispersées, dont beaucoup sont des atolls de faible altitude, nous devons faire face à toutes les difficultés énoncées au point G du chapitre 17 du programme Action 21 et qui entravent le développement des petits pays insulaires. Voilà pourquoi nous nous félicitons de la possibilité qui nous sera donnée de mieux faire comprendre ces difficultés grâce à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires.

En qualité de membre de l'Alliance des petits Etats insulaires, nous participons pleinement à ce processus. Il a été très encourageant de constater, à la récente conférence préparatoire, la forte participation des pays développés et également le soutien solide reçu de nos collègues du Groupe des 77. Nous aurons l'occasion de rendre la pareille dans toutes les instances appropriées, car bien que nous soyons conscients de nos propres problèmes, nous savons que pratiquement tous les pays en développement présentent une ou plusieurs caractéristiques désavantageuses qui les distinguent des autres. Si nous faisons partie d'un

groupement assez important de pays qui présentent des caractéristiques et des handicaps similaires, il n'en est pas moins vrai que tous les pays en développement méritent que l'on se penche sur leurs obstacles particuliers au développement.

Dans ce contexte, nous voyons dans la Conférence de la Barbade, qui aura lieu l'année prochaine, un premier jalon important dans le processus d'après Rio, non seulement pour les petits Etats en développement insulaires, mais pour toutes les nations, développées et en développement qui, comme nous, ont foi dans la déclaration de Rio et dans le programme Action 21. La Conférence de la Barbade sera, à notre avis, la première mise à l'épreuve véritable du programme Action 21.

Il peut sembler par moments que nous, de la région du Pacifique, sommes trop préoccupés par notre environnement et que nous exagérons les effets que pourraient avoir les actions d'autres pays. Nous élevons souvent la voix sur le thème des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer provoqués par l'homme, mais nombreux sont ceux qui nous répondent que cela n'arrivera peut-être pas; nous nous insurgons contre les essais nucléaires, en particulier dans nos îles, mais les plus puissants disent que ce n'est probablement pas nocif; nous demandons énergiquement que les substances toxiques mortelles telles que le plutonium et les armes chimiques ne soient pas transportées à travers notre région et n'y soient pas entreposées, mais même certains de nos amis les plus proches le font quand même, prétendant que, vraisemblablement, il n'y a aucun danger. Sommes-nous trop inquiets? Sommes-nous naïfs? Je ne crois pas. La région du Pacifique semble être une zone océanique très vaste et très peu peuplée, et donc un lieu qui se prête particulièrement aux affaires troubles des autres; mais il se fait que cette région est notre patrie et qu'elle est placée sous notre responsabilité.

Non seulement devons-nous vivre des ressources qui s'y trouvent, mais nous sommes également les gardiens de ce qui est de plus en plus reconnu dans les milieux scientifiques comme la dernière ressource naturelle intacte de la planète. Nos pêcheries sont nombreuses, mais elles pourraient être menacées si certaines expériences se répétaient ailleurs dans le monde. Notre air est toujours propre, mais nous savons que nous sommes vulnérables à ce qui se passe ailleurs. Notre eau est toujours pure, mais nous avons vu d'autres mers contaminées par des pratiques inacceptables. Nous devons en parler, et nous continuerons de le faire.

Notre région n'est pas simplement la victime d'une extrême négligence des puissants quant aux conséquences que subissent les pauvres et les faibles. Plus exactement, nous devons reconnaître que pendant des siècles, l'humanité

a considéré les vastes océans comme des espaces libres, ouverts à tous et pouvant être exploités. Bien que les zones économiques exclusives et les traités multilatéraux aient eu une influence importante, il n'en reste pas moins vrai que l'océan Pacifique est aujourd'hui la dernière "arrière-cour" du monde.

Donc ce que mon pays demande est très simple : nous demandons à tous les membres de la communauté mondiale de s'unir à nous, dans l'esprit de Rio, en un partenariat véritable en vue d'assurer le développement durable non seulement d'un ou de plusieurs pays insulaires du Pacifique, mais bien de notre océan et de tout ce qu'il contient. L'un des centres importants de notre attention doit porter bien entendu sur la terre et les zones côtières de notre région, afin d'y assurer un développement approprié sans dégrader la terre ou les zones marines qui l'entourent. Mais un autre centre d'attention plus large encore doit être l'océan lui-même : il s'agit de respecter et d'utiliser les connaissances scientifiques qui se développent sans cesse au sujet de ses écosystèmes complexes.

Chacun sait que les Etats fédérés de Micronésie, ainsi que d'autres pays insulaires de faible altitude, craignent littéralement que leur maigre surface terrestre ne devienne inhabitable et ne finisse par disparaître si les prédictions, mêmes modérées, de réchauffement global et de montée du niveau de la mer se réalisent. S'il ne s'agissait là que d'un souci quant aux changements climatiques provoqués par l'homme, à la perte de la biodiversité et à l'impossibilité d'un développement non durable, il nous serait difficile de demander au monde entier d'opérer des changements fondamentaux dans sa manière de vivre. Mais il ne s'agit en aucune manière d'un souci isolé. Comme les chefs d'Etat et de gouvernement du Forum du Pacifique Sud l'ont souligné depuis plusieurs années, le sort des îles est un avertissement précoce d'événements futurs que nous avons prédits.

Grâce aux tendances modernes que j'ai évoquées au sujet d'un réalignement des motivations en matière de coopération internationale, je suis fermement convaincu que nous, nos enfants et leurs enfants réussirons non seulement à préserver l'environnement, mais également à maintenir le rythme nécessaire pour atteindre les objectifs ultimes de la paix, de la jouissance des droits de l'homme et de l'enrichissement social, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte. Mon pays s'engage à déployer tous les efforts nécessaires pour aider cette grande organisation pendant la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et après afin de parvenir à ces buts.

M. Saemala (Iles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) :

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous présenter les souhaits chaleureux de mon gouvernement et du peuple des Iles Salomon. Nous vous félicitons de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Nous sommes certains que votre expérience, vos qualités de diplomate et votre autorité seront les garants d'une session fructueuse et couronnée de succès.

Je m'associe également aux hommages rendus à votre éminent prédécesseur, M. Stoyan Ganev de la Bulgarie, pour la manière excellente dont il a présidé les travaux de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Enfin, nous saluons le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, et le félicitons du rapport qu'il a présenté sur l'activité de l'Organisation (A/48/1). Ce rapport est un catalogue détaillé des réalisations des Nations Unies, de leurs forces et de leurs faiblesses, des menaces qui pèsent sur l'Organisation et des possibilités qui s'offrent à elle, ainsi que des défis qu'elle doit relever. Tout cela fait ressortir une vérité générale : il existe une disparité indéniable entre idéalisme et réalité, entre les responsabilités croissantes de l'Organisation et sa capacité d'atteindre des objectifs pragmatiques, précis et spécifiques. L'écart entre la promotion des idéaux de la Charte et leur réalisation continue de s'agrandir.

Au cours des trois dernières semaines, nous avons entendu les Etats Membres renouveler leur appui et leur engagement à cette organisation. Il est évident qu'elle appelle notre attention. Elle a besoin de nous tous, comme nous avons besoin d'elle; mais elle a peut-être besoin de nous maintenant plus que jamais auparavant pour la renforcer et accroître ses possibilités quant à la fourniture des services et des biens qu'elle offre à de nombreux peuples de par le monde.

Monsieur le Président, votre déclaration liminaire faite il y a 22 jours s'est terminée sur une vision d'avenir, "Nous, peuples, unis pour un monde meilleur" (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, Ire séance, p. 6*). Dans l'esprit de la famille des nations qu'elle est, l'ONU exaltera ce thème à son cinquantième anniversaire en 1995. Alors que les Iles Salomon s'associent à cette vision, elles veulent mettre en garde contre l'extravagance, le gaspillage et les cérémonies qui ne sont que des symboles et ne produisent pas des avantages substantiels à long terme. Pour commémorer cette occasion avec le sérieux qu'elle mérite, l'éducation et la communication, une planification soignée et un programme de consultation plus large à tous les niveaux de la communauté internationale seront essentiels. Des programmes et des activités visant à encourager la prise de conscience du principe de l'unité dans la diversité devraient être la clef de la consolidation et de l'enrichissement à la

fois des nations et de la communauté mondiale. Un objectif qui peut être encouragé au cours des célébrations du cinquantième anniversaire est l'examen du concept de la qualité de citoyen du monde ou de citoyens de la planète Terre.

Le principe serait très simple : toute personne vivant sur cette planète est responsable de sa croissance durable. Chacun doit être conscient et se préoccuper du risque de destruction de la planète. Les communautés sont faites d'individus. Les nations sont faites de communautés. La communauté mondiale est faite de nations. La communauté mondiale vit sur cette planète.

M. Wlosowicz (Pologne), Vice-Président, assume la présidence.

La notion de citoyens de la planète Terre, ou de citoyens du monde, est une vision unifiante d'une société mondiale pacifique et prospère. Elle naît d'un sens de la responsabilité et de l'acceptation de l'idée que l'humanité est indivisible. En faisant leur cette vision au XXI^e siècle, les dirigeants et gouvernements doivent changer leur attitude et relever le plus grand défi auquel est aujourd'hui confrontée la communauté mondiale - la libération des énormes ressources financières, techniques, humaines et morales nécessaires au développement durable de notre planète. Sommes-nous en mesure de relever collectivement ce défi afin de mettre en oeuvre les différents éléments du programme Action 21? La réponse appartient aux peuples et nations du monde. Comment pourrions-nous concrétiser ce thème, non seulement pour nous, mais aussi pour les générations futures sur cette planète?

J'ai été encouragé d'entendre dire le Président des Etats-Unis, M. Bill Clinton, ces mots, le premier jour du débat général :

"Les Etats-Unis ont l'intention de poursuivre leur engagement et de continuer à mener." (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 4e séance, p. 8, par. 76.*)

Il a dit ensuite :

"... nous devons servir - et nous servirons - de charnière pour le changement et de pivot pour la paix." (*Ibid.*)

Les Iles Salomon travaillent actuellement avec le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre d'un programme intitulé "Children of Planet Earth" (COPE). COPE est un programme de sensibilisation à l'environnement destiné aux enfants des écoles primaires. Il sera intégré dans le programme scolaire en tant que cours obligatoire pour tous les enfants. Aucune note ne sera

donnée, mais chaque enfant qui complétera le cours recevra un insigne ou un certificat des Nations Unies. Ce cours portera sur l'environnement et le développement durable, et comportera des perspectives nationales, régionales et internationales. Les Iles Salomon sont fermement convaincues que l'éducation en matière d'environnement est importante et mérite qu'on y consacre des investissements à titre prioritaire. Le groupe cible sont les enfants, car ils sont les dirigeants de demain.

Il y a deux semaines, S. E. M. Shimon Peres, le Ministre israélien des affaires étrangères, a décrit ainsi la guerre et la paix :

"En temps de guerre, les vieux enterrent les jeunes, en temps de paix, les jeunes enterrent les vieux."

Je pense que cela était très révélateur. Cela évoque une réalité, une réalité qui a écrit un nouveau chapitre grâce à un changement d'avis. La poignée de main entre le chef de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Arafat, et le Premier Ministre israélien, M. Rabin, devant le Congrès américain symbolise un jalon majeur dans l'histoire du Moyen-Orient. Les Iles Salomon se félicitent de ce grand pas en avant qui a été fait dans les relations humaines entre ces deux nations. Nous espérons que le processus menant au pardon et à la réconciliation ouvrira la voie à une paix durable au Moyen-Orient. J'applaudis les pays qui ont annoncé une aide financière ou une aide en nature à la Palestine.

La quarante-huitième session de l'Assemblée générale s'est ouverte à l'aube d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'Afrique du Sud. Le chef de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, connu pour sa lutte contre l'apartheid, a fait une déclaration émouvante à cette tribune dans laquelle il a demandé la levée des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Le fait de voir M. Mandela et le Président De Klerk avancer vers les premières élections non raciales en Afrique du Sud représente un changement immense et prometteur. Les deux dirigeants ont enfin décidé de prendre le même bus vers la démocratie. Nous nous associons aux autres pays du monde pour saluer ce premier pas historique vers un régime majoritaire en Afrique du Sud.

Les paramètres de l'ordre du jour mondial de l'Organisation des Nations Unies ont évolué lentement au fil des ans. Toutefois, non seulement les questions de cet ordre du jour ont changé de temps en temps, mais leur nombre a aussi augmenté. Les questions dont est saisie l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session se répartissent dans les larges catégories suivantes : premièrement, le rétablissement et le maintien de la paix; deuxièmement, la limitation des armements et le désarmement; troisièmement, l'économie et le développement; quatrièmement, la gestion

des ressources mondiales; cinquièmement, les droits de l'homme et autres questions sociales; sixièmement, les questions juridiques internationales; et septièmement, le financement et l'administration des Nations Unies.

Chacune de ces larges rubriques fait l'objet d'un examen et d'une analyse approfondis à chaque session de l'Assemblée générale, tant par les régions développées du monde que par les régions en développement. Certains orateurs se concentrent tout particulièrement sur certaines questions spécifiques, telles que le rétablissement et le maintien de la paix, ou la limitation des armements et le désarmement. D'autres appellent l'attention de l'Assemblée générale sur des questions telles que le développement économique, la gestion des ressources mondiales, les droits de l'homme et autres questions sociales. Jusqu'à présent, le débat a été intéressant.

Un bilan rapide de ce qui a été dit jusqu'à présent à cette tribune révèle un tableau du monde à la fois radieux et sombre. Une vérité dans le domaine de la paix et de la sécurité dans le monde, exprimée par pratiquement chaque orateur, est que la menace de conflits entre Etats n'a pas diminué, même après la fin de la rivalité entre les superpuissances. Le sénateur Gareth Evans, Ministre australien des affaires étrangères, a saisi la question de la paix et de la sécurité dans le monde de façon plus impérieuse dans son allocution à l'Assemblée, à sa 5e séance, le 27 septembre. Il a évoqué la réapparition de l'ethnonationalisme, qui prend souvent une forme violente, permettant aux groupes ethniques de revendiquer une protection des droits de l'homme de la minorité et l'autodétermination.

Parlant au nom de la Communauté européenne, M. Willy Claes, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, a passé en revue les points chauds du globe dans un mémorandum annexé à sa déclaration. Les Iles Salomon apprécient les efforts que fait de la Communauté européenne pour résoudre les conflits régionaux dans le monde et se félicitent de son attachement à la paix et à la sécurité dans le monde. La crise des Balkans est devenu un labyrinthe. La souffrance humaine se poursuit. Les personnes chargées du rétablissement et du maintien de la paix continuent de chercher une solution. Les Iles Salomon déplorent les atrocités qui ont été commises et demandent aux nations qui en ont les moyens de rétablir la paix dans cette région. Au moment où on donne une chance à la paix en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique latine et dans les régions du Pacifique Sud, on peut bien lui donner une chance dans la région des Balkans.

Dans son allocution à l'Assemblée générale, le 28 septembre, le Ministre des affaires étrangères de la

Fédération de Russie a évoqué en ces termes le conflit en Bosnie :

"... de nombreux conflits demeurent encore sans solution." (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 6e séance, p. 15.*)

Il a dit en outre :

"De toute façon, le moment est certainement venu de penser à établir des contacts plus étroits entre l'Organisation des Nations Unies et les grandes religions du monde." (*Ibid., p. 15.*)

Apparemment, il manque une dimension aux méthodes employées pour résoudre les conflits.

Alors que nous examinons les problèmes toujours plus nombreux qui assaillent notre monde, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les solutions ne seront pas simplement politiques, économiques ou sociales. Dans bien des cas, les problèmes sont si complexes et si profonds que nous avons besoin d'une aide surnaturelle. Toute nouvelle formule pour une paix véritable doit inclure le développement du bien-être moral et spirituel de tous les peuples à travers le monde.

A cette importante fin, mon gouvernement reconnaît comme son premier principe

"la souveraineté de Dieu comme fondement de la probité, de la justice et de la dignité dans le développement des Iles Salomon et de leur peuple."

Nous comprenons que ni l'individu ni la société ne peuvent s'épanouir pleinement sans l'aide de Dieu tout-puissant. Si Dieu est souverain dans les affaires du monde, n'est-il pas sage de l'intégrer dans le processus de planification et de lui octroyer un rôle dans le règlement des conflits, qu'ils soient nationaux, régionaux ou globaux?

La question de la Nouvelle-Calédonie, dans le Pacifique Sud, est inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies depuis quelque temps déjà - mais pas pour très longtemps encore - espérons-nous. Les Iles Salomon s'associent à leurs collègues de la région du Pacifique Sud pour entériner le récent rapport du Comité ministériel du Forum du Pacifique Sud sur la Nouvelle-Calédonie. En tant que membre de ce Comité, qu'il me soit permis de dire combien nous avons apprécié la coopération et l'appui des autorités françaises et territoriales qui ont facilité la récente visite des ministres dans le territoire. Mon gouvernement réaffirme aussi qu'il appuie énergiquement les recommandations du Comité ainsi que les aspirations et les

objectifs du peuple de Nouvelle-Calédonie, y compris la communauté kanake. Nous prenons acte des progrès enregistrés dans les Accords de Matignon et, tout en étant sensibles aux interprétations et aux attentes différentes et conflictuelles, nous encourageons toutes les parties à continuer d'adhérer au processus de Matignon et à la promotion du développement économique, politique et social en Nouvelle-Calédonie.

L'Organisation des Nations Unies est un ardent défenseur de la paix. Cette noble instance mondiale a appuyé la réunification des deux Allemagne et des deux Corée. Dans ce contexte, réunification ne signifie qu'une seule chose : unir les gens. Unification signifie paix et coexistence. Les conflits dans le monde doivent trouver une solution par le dialogue. Nous pensons dès lors que le mécanisme des Nations Unies qui a été utilisé dans le cas de l'Allemagne et dans le cas des deux Corée doit s'appliquer à la situation concernant la République chinoise de Taiwan et la République populaire de Chine.

Les Iles Salomon reconnaissent la nécessité d'une réunification des deux Chine par le biais de la bonne volonté et de la bonne foi. Nous appelons les deux parties à entreprendre des pourparlers, sur un pied d'égalité et sur la base de cet important principe des Nations Unies. Mais le processus ne peut aboutir que si l'Organisation mondiale envisage la situation exceptionnelle de la République chinoise de Taiwan, dans le contexte international, sur la base du principe de l'universalité de l'Organisation et conformément au modèle établi de représentation parallèle des pays divisés aux Nations Unies.

Les Iles Salomon reconnaissent pleinement et appuient vigoureusement le désir du peuple de la République chinoise de Taiwan d'être réadmis à l'Organisation des Nations Unies. En tant que petite nation amicale ne comptant que 300 000 habitants, les Iles Salomon croient fermement que le désir des 21 millions d'habitants de la République chinoise de Taiwan d'avoir leurs propres représentants à l'Organisation mondiale est raisonnable et justifiée. Nous sommes certains que la communauté internationale profitera de la contribution positive que la République chinoise de Taiwan peut apporter à l'Organisation. Notre propre pays a bénéficié, au cours des 10 dernières années, du développement économique et du progrès technique auxquels est arrivé le peuple de la République chinoise de Taiwan en plaçant son pays en bonne place au sein des nations industrialisées. En conséquence, les Iles Salomon appuient l'appel lancé par d'autres Etats Membres pour que soit créé un comité spécial chargé d'examiner la question de la réadmission de la République chinoise de Taiwan à l'Organisation des Nations Unies.

L'existence même d'armes de destruction massive représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Pourtant, plus inquiétant encore est le risque que posent une prolifération de missiles nucléaires, chimiques, biologiques et balistiques et le danger qu'ils tombent entre de mauvaises mains. Nous louons les pays qui ont pris des mesures positives en vue d'éliminer ces armes. Nous nous félicitons par ailleurs du rapport du Secrétaire général sur les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide. Nous croyons à l'intégration des efforts de réglementation des armements dans une structure plus vaste de paix et de sécurité internationales, à la globalisation du contrôle des armements, au processus de désarmement et à la revitalisation du contrôle des armements. Nous insistons pour que le programme de contrôle des armements et de désarmement reflète clairement les réalités de la période de l'après-guerre froide. C'est le défi que doit relever la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les essais nucléaires dans notre région, je dois dire que notre désir et notre souci constants sont de veiller à ce que la région du Pacifique Sud demeure une zone dénucléarisée, débarrassée de toutes les formes de déchets radioactifs. Les Iles Salomon continuent donc d'appuyer l'arrêt des essais nucléaires dans la région. Nous saluons chaleureusement la décision qu'ont prise les Etats-Unis, la Russie et la France de prolonger les moratoires sur leurs essais. Dans le même ordre d'idées et compte tenu d'événements récents, nous lançons un appel à la Chine et au Royaume-Uni pour qu'ils envisagent sérieusement de déclarer des moratoires similaires.

Les Iles Salomon sont profondément préoccupées par le déversement en mer de déchets radioactifs et autres. Nous prions donc instamment les Etats parties à la Convention de Londres sur l'immersion des déchets, de 1972, de continuer à appuyer activement une interdiction complète de ces déversements lorsqu'ils adopteront des amendements en novembre prochain.

La question du transport de plutonium et du danger qu'il représente pour le fragile écosystème marin du Pacifique Sud sont un sujet qui inquiète vivement les gouvernements de la région. Il convient d'adhérer aux normes internationales de sécurité les plus élevées. Tout pays se livrant à cette activité doit être en mesure de faire face comme il convient à toutes les éventualités possibles.

Le message transmis par les déclarations des Etats membres du Groupe des 77 est clair. Il insiste sur l'interdépendance croissante des problèmes environnementaux et des problèmes de développement et sur le fragile équilibre qui existe entre environnement et

développement, entre population et développement et entre bonne gestion et développement.

Les pays membres du Forum du Pacifique Sud ont été bien représentés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 1992. Un des principaux résultats de la Conférence de Rio est le programme Action 21, un plan d'action pour les années 90 et le XXIe siècle. Il présente des stratégies et des mesures intégrées au programme pour arrêter et inverser les effets de la dégradation de l'environnement et encourager un développement écologiquement sain et durable dans tous les pays.

Une fois encore, les Iles Salomon réaffirment leur ferme engagement en faveur d'un développement durable. Nous pensons que des pratiques écologiquement saines représentent une partie intégrante du processus du développement. C'est pourquoi toutes les activités du développement doivent être poursuivies sur une base tant économiquement qu'écologiquement saine. La voix collective des petits Etats en développement insulaires se fait entendre par le biais de l'Alliance des petits Etats insulaires, qui regroupe des pays connaissant la même situation, les mêmes points vulnérables et les mêmes limitations, cela tenant notamment à leur petite taille et à l'éloignement géographique, à une disponibilité étroite de ressources, à des contraintes démographiques graves, à des ressources quelquefois limitées en eau douce et à des risques élevés d'endémies. Ces pressions et ces limitations soulignent la nécessité d'une gestion attentive et durable des ressources pour les générations futures. Cet argument a été mis en relief dans la déclaration qui a été faite l'année dernière par notre pays.

Les Iles Salomon, à l'instar de leurs autres voisins du Pacifique Sud, continuent de dépendre largement - parfois même entièrement - de la mer, de la terre, des rivières, des forêts et de l'atmosphère pour leur vie et leur survie. Les Iles Salomon attachent donc une extrême importance aux questions écologiques et une priorité élevée aux efforts collectifs entrepris dans le cadre des activités de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la mise en oeuvre d'Action 21, y compris d'autres principes et conventions associés. Les Iles Salomon sont parties à la Déclaration de Port-Vila sur la population et le développement durable. Nous continuons donc d'appuyer les préparatifs des deux prochaines conférences importantes qui seront tenues en 1994 : la Conférence mondiale de la Barbade sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires et la Conférence mondiale du Caire sur la population et le développement.

Les Iles Salomon sont un des rares pays dans le Pacifique Sud qui disposent d'une stratégie nationale de

gestion écologique approuvée par le gouvernement. Cette stratégie en est maintenant à sa phase de mise en oeuvre, les domaines de priorité ayant été identifiés pour qu'une action soit menée au niveau national.

Les changements climatiques causés par les activités humaines et l'élévation du niveau de la mer qui en découle sont certainement la menace la plus grave au bien-être de l'homme et à la survie de nombreuses espèces sur la Terre. Le Pacifique Sud ne fait pas exception. Les Iles Salomon sont signataires de la Convention-cadre concernant les changements climatiques et auront bientôt réuni tous les éléments nécessaires à sa ratification. Les formalités de la ratification du Protocole de Montréal sont en cours. Nous nous félicitons chaleureusement des mesures rapides prises par l'Organisation des Nations Unies en vue de créer une Commission du développement durable, et nous saluons en particulier l'admission du Forum du Pacifique Sud en tant que représentant spécial à la Commission et du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) en tant qu'observateur à la Commission.

Les Iles Salomon se félicitent de l'initiative du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a présenté, dans le cadre du système des Nations Unies, le point de l'ordre du jour qui porte sur les perspectives et la participation. Les changements économiques négatifs de ces dernières années ont provoqué des situations difficiles pour de nombreux petits pays. Il convient d'identifier les options si nous voulons assurer une participation sur un pied d'égalité des gouvernements et des peuples des pays en développement. Les Iles Salomon se félicitent de la proposition figurant dans l'initiative lancée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et visant la création d'un groupe d'experts chargé d'étudier et de recommander les moyens d'accroître les perspectives et la participation des pays en développement.

S'agissant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je voudrais dire toute la profonde reconnaissance des Iles Salomon à l'ONU pour la mission envoyée l'année dernière afin de discuter les problèmes qui se posent aux frontières entre les Iles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Je suis heureux de dire que le nouveau Gouvernement des Iles Salomon, grâce à son initiative en six points, travaille de façon constructive avec son voisin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour trouver une solution durable et pacifique à ces problèmes.

Une gestion appropriée et de bonnes pratiques de pêche sont essentielles pour l'utilisation durable des ressources biologiques marines. La principale source de revenus des Iles Salomon, c'est la pêche. Les Iles Salomon appuient la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les préparatifs sont en cours pour sa ratification. Le

Gouvernement des Iles Salomon appuie énergiquement les activités de l'Agence de pêcheries du Forum du Pacifique Sud et invite toutes les nations qui pêchent dans des eaux éloignées à se conformer aux mesures de gestion et de conservation prévues par l'Agence.

Le nouveau Gouvernement des Iles Salomon vient de lancer son plan intitulé "Politiques". Ce document présente la philosophie du Gouvernement quant à son orientation et à sa façon de diriger le pays au cours des quatre prochaines années. Le Gouvernement entreprend un programme ambitieux de réformes économiques et sociales visant un développement durable. Les ministères intéressés discutent et élaborent actuellement le programme d'ajustement structurel. Le programme porte principalement sur la gestion durable des ressources naturelles, la réforme du secteur public et la promotion du développement du secteur privé. Il s'attache tout particulièrement à l'importance et aux coûts des institutions et présente des propositions pour le redéploiement des ressources dans les domaines de production ainsi que selon les besoins. Ce programme doit être achevé d'ici novembre 1993.

Du fait qu'il s'agit d'une opération viable à long terme, une assistance extérieure sera nécessaire. Le Gouvernement des Iles Salomon s'est pleinement engagé dans cette réforme attendue depuis trop longtemps et lance un appel aux institutions financières internationales et aux donateurs afin qu'ils fournissent leur assistance et leurs conseils.

S'agissant des droits de l'homme, le Gouvernement des Iles Salomon appuie pleinement la Déclaration et le Programme d'action qui ont résulté de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne du 14 au 25 juin 1993. Les droits et libertés fondamentaux de la personne sont énoncés dans les articles 3 à 19 du chapitre II de notre constitution nationale. Nous condamnons toutes violations des droits de l'homme partout dans le monde. Nous nous associons au reste du monde pour encourager les droits de l'homme et appuyons ceux qui se sont dits en faveur de la création d'un poste de haut commissaire aux droits de l'homme. Ce poste serait effectivement une mesure utile.

Les Iles Salomon saluent également le travail et le courage des pays qui envoient des troupes et une assistance humanitaire partout où, dans le monde, existent des foyers de tension. Nous prions pour les âmes de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille. Nous déplorons fermement les actes atroces commis contre le personnel du maintien de la paix, les travailleurs de la Croix-Rouge et le personnel de soutien. C'est pourquoi les Iles Salomon appuient énergiquement l'initiative de la Nouvelle-Zélande demandant

l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'un point critique sur la sécurité du personnel chargé des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix.

La Charte des Nations Unies est devenue un petit livre de poche, mais les exigences des nations du monde vis-à-vis de cette organisation mondiale dépassent les limites de sa capacité et les ressources dont elle dispose. Peut-être est-ce là un signe encourageant, une justification de la nécessité qu'elle poursuive son existence. Quelques drapeaux ont été ajoutés cette année à l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Membres de la famille des Nations Unies et félicitons leurs gouvernements et leurs peuples respectifs d'avoir pris cette mesure courageuse.

En 1945, les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies avaient reconnu la nécessité d'un tel organe. Notre défi le plus sérieux aujourd'hui est d'assurer que l'oeuvre commencée il y a 48 ans se poursuive, de faire en sorte que l'Organisation reste vivante, pertinente, significative et rentable. C'est là notre seul espoir de paix et de sécurité mondiales et de promotion de la démocratie, du développement et de la gestion des ressources de la planète. Les Etats Membres demandent à l'Organisation de répondre de ses actes; en retour, nous, Etats Membres, devons assumer nos responsabilités individuelles.

Que le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies soit l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations humaines entre tous les peuples du monde.

Allocution de M. Girija Prasad Koirala, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Népal

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Népal.

M. Girija Prasad Koirala, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Népal, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Népal, S. E. le Très Honorable Girija Prasad Koirala, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Koirala (Népal) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les salutations du peuple et du Gouvernement népalais et les

meilleurs souhaits de succès de Sa Majesté le Roi Birenda Bir Bikram Shah Dev.

Alors que je m'adresse aujourd'hui aux Membres de cette assemblée, mes souvenirs me reportent en 1960, alors que le premier Premier Ministre élu du Népal, le regretté B. P. Koirala, prenant la parole devant l'Assemblée, avait déclaré que la politique étrangère du Népal s'inspirait des buts et principes des Nations Unies. Il avait ajouté que le Népal voyait dans l'Organisation des Nations Unies un instrument de promotion de la paix et de la justice entre les nations.

La visite du regretté Premier Ministre à l'ONU fut un événement historique pour le Népal. Une transformation révolutionnaire venait de s'effectuer dans mon pays. En conséquence, une politique étrangère délibérée et cohérente, centrée sur les principes de la Charte des Nations Unies, commençait à prendre forme.

Des changements révolutionnaires semblables se sont à nouveau produits en 1990 dans mon pays, après un intervalle de plus de trois décennies. Conformément aux souhaits de notre peuple, une démocratie multipartite a été rétablie au Népal. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales jouissent aujourd'hui d'une garantie constitutionnelle. En tant que second Premier Ministre élu à prendre la parole devant cette Assemblée, 33 ans plus tard, je dois avouer que ce moment a, pour moi, une profonde signification.

La restauration de la démocratie multipartite et du respect des droits de l'homme fondamentaux ne signifie pas que tous nos problèmes sont résolus pour autant. Les attentes du peuple sont, naturellement, grandes, mais les moyens dont nous disposons sont extrêmement limités.

Devant de tels problèmes, mon gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour assurer un meilleur niveau de vie à notre peuple et une plus grande liberté. Nos plans de développement reposent sur le principe que c'est chaque citoyen, et non l'Etat, qui a d'abord droit au développement. En plus de la libéralisation économique, nous avons adopté une politique de développement axée sur la population, politique qui s'attache surtout à réduire la pauvreté. Pour atteindre nos objectifs, nous avons augmenté les investissements dans les domaines touchant directement la population. Etant donné les contraintes énormes auxquelles nous devons faire face, dont la pénurie de ressources, le coût élevé de l'infrastructure, le manque de personnel qualifié et les déficiences des institutions, nos problèmes sont accablants. Nous espérons une plus grande compréhension de la part des pays donateurs et des organes multilatéraux pour nous aider à mettre en oeuvre nos programmes de développement axés sur la population et visant à améliorer

le savoir-faire de nos citoyens et à trouver la capacité d'accélérer le développement humain.

La politique étrangère du Népal vise à garantir sa souveraineté, son indépendance politique et sa sécurité nationale tout en favorisant la paix et la coopération internationales. Inspirés par les buts et principes des Nations Unies, la politique du non-alignement et le respect des droits de la personne, nous cherchons à entretenir des liens d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde, et plus particulièrement avec nos voisins. Nous avons tout lieu d'être satisfaits des excellentes relations que nous entretenons avec les pays immédiatement voisins. Nous participons, avec nos amis de l'Asie du Sud, à un effort visant à mettre au point un plan de coopération mutuellement bénéfique pour le bien-être de notre peuple, sous l'égide de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

La fin subite de la guerre froide a placé le monde au seuil d'une nouvelle ère de responsabilité partagée pour la paix et le développement universels. Le monde de l'après-guerre froide a grandement besoin d'ordre, mais il ne peut être dirigé par les seules puissances militaires et économiques. A ce stade de la transition historique, les dirigeants politiques de tous les pays doivent faire preuve d'un plus haut niveau de responsabilité politique. Il est temps de laisser tomber les vieux préjugés et le patriotisme étroit. Nous devrions pouvoir mettre en commun le meilleur de chaque civilisation et de chaque culture pour le bien de l'humanité.

Les changements intervenus dans les relations internationales ont également ouvert de nouvelles possibilités de partenariat en matière de responsabilité globale. Le monde d'aujourd'hui est prêt à considérer de nouvelles approches de droit international fondées non pas sur l'unilatéralisme, mais sur le multilatéralisme. L'Organisation des Nations Unies est une organisation regroupant les puissants et les faibles, les grands et les petits, les riches et les pauvres, et chacun fournit son apport pour le bien commun. Il est dans notre intérêt à tous de faire de l'ONU un agent efficace et influent de changement constructif dans un monde agité.

Pour que l'Organisation des Nations Unies honore les obligations de sa Charte, elle doit s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité. Les mécanismes et les processus dont elle dispose pour atteindre ce but doivent être renforcés et perfectionnés. Dans ce contexte, quatre domaines exigent notre attention immédiate : d'abord, la coopération internationale pour vaincre la pauvreté; deuxièmement, le renforcement du rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales; troisièmement, la réduction progressive suivie de

l'élimination complète des armes de destruction massive; et, quatrièmement, l'universalisation des droits de l'homme.

La démocratie et les droits de l'homme sont facilement émués en présence de la pauvreté à grande échelle. La pauvreté mine la dignité humaine, contribue à la dégradation de l'environnement et sape la cohésion de la société. Elle pose également une menace durable à la paix et à la stabilité. La recherche de la sécurité collective ne saurait donc être détachée des efforts soutenus visant à améliorer les conditions économiques et sociales des peuples partout dans le monde. Le programme Action 21, adopté à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, est un projet complet de développement durable. Pour faire de cette vision une réalité, il faut de toute urgence reprendre le dialogue Nord-Sud et la coopération économique entre les nations en développement.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Dans ce contexte, j'attends avec intérêt l'ordre du jour pour le développement du Secrétaire général. Nous espérons sincèrement qu'un ordre du jour pour le développement constituera la base d'une coopération internationale accélérée, à l'avantage mutuel des pays développés comme des pays en développement. La prochaine Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial sur le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devraient également fournir l'occasion de se pencher sur les dimensions humaines des problèmes socio-économiques.

Puisque j'évoque les questions sociales et économiques, j'aimerais rappeler l'initiative prise par les pays d'Asie du Sud, sous l'égide de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, de travailler ensemble en faveur des enfants. Cette initiative a constitué la principale raison de la tenue du Sommet mondial pour les enfants. L'examen à mi-parcours de la Décennie prévu pour 1995 devrait être l'occasion d'évaluer dans quelle mesure les promesses faites aux enfants par la communauté internationale lors du Sommet mondial ont été tenues. Malgré les exigences contradictoires imposées à ses ressources limitées, le Népal consacre une part accrue de son budget national à la santé et au bien-être des enfants et des mères ainsi qu'à d'autres services humains de base. Nous sommes favorables à la proposition tendant à consacrer les ressources allouées par les pays donateurs à des initiatives nationales de ce genre.

C'est dans le domaine de la paix et de la sécurité que l'accroissement spectaculaire des services qu'on exige de l'ONU et des espoirs toujours plus grands placés en elle se fait sentir avec le plus de force. Le Népal, qui connaît bien les missions des Nations Unies du fait qu'il y participe depuis 35 ans, se félicite de l'élargissement des mandats des

opérations de maintien de la paix. Les récents succès des missions en El Salvador et au Cambodge témoignent du potentiel d'une opération des Nations Unies dotée d'un mandat bien défini et réalisable. L'initiative commune de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains en Haïti représente une innovation en matière de coopération internationale destinée à rétablir un gouvernement démocratiquement élu, ainsi qu'à protéger et encourager les droits de l'homme.

Sans vouloir minimiser l'énormité des problèmes dont l'Organisation des Nations Unies doit tenir compte en Somalie, j'estime que l'accent mis sur l'action militaire risque d'éclipser l'objectif plus large de sa mission dans ce pays. Je demande instamment que l'on redouble d'efforts pour trouver une solution politique durable aux problèmes rencontrés en Somalie.

Je lance un appel aux parties intéressées en Bosnie-Herzégovine pour qu'elles réagissent immédiatement aux résolutions successives du Conseil de sécurité et mettent fin au massacre insensé d'innocents. La poursuite de la tragédie dans le territoire de l'ex-Yougoslavie constitue un exemple test de coopération viable entre l'ONU et des organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité.

Le Népal continuera d'appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité pour promouvoir la diplomatie préventive. S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité, l'application de mesures coercitives en vertu de la Charte ne doit se faire qu'en dernier ressort. Elle doit être l'exception plutôt que la règle. La force réelle de la sécurité collective réside dans l'aptitude à appliquer les dispositions de la Charte concernant le règlement pacifique des différends.

Les raisons qui ont amené le Conseil de sécurité à intervenir soulèvent également un problème de cohérence. En sa qualité de principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit agir de façon équitable et impartiale et doit être perçu comme tel.

Les récents commentaires du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation devraient nous préoccuper tous. Les investissements en matière de maintien et de rétablissement de la paix ainsi que de diplomatie préventive sont aussi des investissements en matière de stabilité collective. L'Organisation des Nations Unies ne peut jouer son rôle si elle ne dispose pas des ressources suffisantes.

A l'instar d'autres pays non alignés, le Népal a toujours souscrit à l'appel en faveur d'un rôle accru de l'ONU en matière de limitation des armements et de désarmement.

Puisque la crainte réciproque est à l'origine de la course aux armements, les mesures de confiance doivent être sérieusement recherchées afin de réaliser les objectifs du désarmement. Les Etats doivent continuer de cultiver le concept d'une sécurité garantie au niveau d'armements le plus bas possible. Le succès des négociations bilatérales sur les armes nucléaires, les forces classiques en Europe et les armes chimiques sont la preuve que cet objectif peut être atteint.

Le fait que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires sont désormais parties au Traité sur la non-prolifération est extrêmement important pour le Népal. Cela fait longtemps que nous préconisons la prompte conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Tout progrès véritable dans ce domaine aura des incidences importantes pour la Conférence chargée de l'examen et de l'extension du Traité sur la non-prolifération.

La protection des droits de l'homme constitue aujourd'hui un facteur important du développement de relations amicales entre Etats. L'Organisation des Nations Unies doit s'employer par tous les moyens à établir une norme internationale en matière de droits de l'homme. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme représente un pas important dans ce sens. Les droits de l'homme ne pourront être garantis tant que les peuples ne prendront pas conscience à l'échelle universelle de la nécessité du respect mutuel de leurs droits et qu'ils n'auront pas compris pleinement les exigences légitimes de l'individu, de la communauté, de l'Etat et de l'ordre international. Les droits de l'homme ne pourront être garantis que lorsqu'on n'aura plus à redouter de menace d'où qu'elle vienne. Il existe une corrélation directe entre le statut des droits de l'homme, le processus démocratique et le développement d'une culture de règlement pacifique des différends. La menace à la paix est la plus forte lorsque les droits de l'homme sont niés.

Le monde se trouve à un tournant décisif. L'ordre ancien a pris fin et le nouveau n'a pas encore pris forme. Certaines contradictions d'hier persistent tandis que de nouvelles font leur apparition et que quelques lueurs d'espoir apparaissent dans certains domaines de façon inattendue. Le Népal se félicite de ce que les parties à la négociation en Afrique du Sud soient convenues de tenir des élections en avril 1994. Nous partageons la profonde inquiétude de la communauté internationale face à la persistance de la violence, qui menace la transition pacifique de l'Afrique du Sud vers une société non raciale et démocratique.

Le Népal entretient depuis longtemps des liens d'amitié avec les Israéliens et les Palestiniens. Nous saluons la Déclaration de principes ainsi que les échanges de lettres de reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de

libération de la Palestine (OLP). La sagesse politique dont ont fait preuve les dirigeants d'Israël et de l'OLP constitue la promesse d'un nouveau départ pour le Moyen-Orient et à vrai dire pour le monde. Nous espérons sincèrement que cette percée historique facilitera la recherche d'un règlement global durable au problème du Moyen-Orient.

Comme j'en arrive à la fin de ma déclaration, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter sincèrement de votre élection au poste important de Président de l'Assemblée générale alors que l'Organisation des Nations Unies traverse une étape très importante de son histoire. Je profite également de cette occasion pour exprimer ma sincère reconnaissance à M. Stoyan Ganev pour la façon dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session.

Je me dois également de saisir cette occasion pour rendre un hommage des plus chaleureux au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Ses efforts pour réformer et renforcer l'ONU avec la courage de ses convictions sont universellement appréciés. Nous sommes frappés par sa vision et son dynamisme, qualités indispensables pour que l'Organisation puisse faire face aux réalités et aux défis de notre temps. M. Boutros-Ghali était une figure bien connue dans mon pays même avant qu'il ne devienne Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous le considérons comme un ami sincère du Népal.

Bien que faiblement puissant aux plans militaire et économique, le Népal est pleinement conscient de ses responsabilités en tant que Membre de cette organisation mondiale. Le Népal n'hésitera pas à adopter une attitude indépendante et objective en faveur de la progression du bien et de la justice. La Charte des Nations Unies symbolise à nos yeux les idéaux les plus nobles de l'humanité. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement du peuple et du Gouvernement du Népal à l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Népal de sa déclaration.

M. Girija Prasad Koirala, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Népal, est escorté de la tribune.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

M. Barrow (Belize) (*interprétation de l'anglais*) :

La délégation du Belize s'enorgueillit, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à

sa quarante-huitième session. C'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation qu'un ressortissant du Commonwealth des Caraïbes est choisi pour diriger les débats de l'Assemblée générale. Votre élection n'est donc pas seulement le plus grand hommage qui puisse vous être rendu personnellement; c'est aussi tout à l'honneur de votre pays, le Guyana, et de l'ensemble du Commonwealth des Caraïbes. Comme le Belize fait partie de ce dernier, on le pardonnera de toute note de fierté personnelle qu'il pourrait exprimer à la suite des éloges dont vous faites l'objet aujourd'hui.

A cet égard - et nous le disons avec une très légère pointe d'ironie - nous notons que l'une des premières manifestations de votre sagesse, peu après avoir commencé à assumer vos fonctions, a été de choisir un excellent Bélizien pour porte-parole de la présidence.

Je tiens également à exprimer ici la reconnaissance de ma délégation pour la façon compétente dont le Président sortant, M. Stoyan Ganev, a dirigé les travaux de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

De plus, je saisis cette occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue au sein de la famille des Nations Unies à six pays - la République tchèque, l'Erythrée, Monaco, la République slovaque, l'ex-République yougoslave de Macédoine, et Andorre - qui se sont joints à l'Organisation cette année.

Je tiens aussi à exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement béliziens, notre profonde sympathie au peuple et au Gouvernement indiens pour les pertes humaines et matérielles considérables qui ont été causées par le tremblement de terre dévastateur du 30 septembre.

Pendant les cinq années qui se sont écoulées depuis que je me suis présenté dans cette salle pour la dernière fois, beaucoup de choses ont changé dans le monde. Le Belize aussi a connu des changements. Le 30 juin 1993, le peuple bélizien a élu, au cours d'élections pacifiques, un nouveau gouvernement. Une fois de plus, nous avons démontré la stabilité de nos institutions démocratiques et la maturité de notre politique. A une époque où la prétendue tendance mondiale à la démocratisation semble par moments être un processus qui avance d'un pas pour reculer de deux, le Belize est fier à juste titre de ses réalisations.

Pendant ces cinq années, certains des changements survenus dans la perspective mondiale ont été favorables et beaucoup sont attribuables à cette organisation qui, sous la direction du Secrétaire général, s'est efforcée de s'acquitter du mandat que lui confère sa Charte et de trouver des moyens de faire face à des problèmes qui n'ont pas nécessairement été prévus par les auteurs de la Charte.

Dans le bref tour d'horizon de la scène internationale que je vais faire aujourd'hui, la première question que je veux aborder est celle de la paix et de la sécurité. Nous sommes très satisfaits des événements positifs qui sont survenus à plusieurs endroits. Je pense avant tout à notre propre sous-région de l'Amérique centrale. Nous avons été encouragés par le mouvement amorcé par plusieurs de nos voisins vers la réconciliation et la justice sociale.

En particulier, nous notons avec satisfaction que le bref contretemps causé par les événements survenus dans la République du Guatemala en mai et juin ne semble pas avoir affecté gravement les efforts que fait ce pays pour assurer en permanence la démocratie. Nous sommes heureux que le nouveau gouvernement ait publiquement confirmé qu'il reconnaissait la souveraineté et l'indépendance du Belize. Les relations diplomatiques entre nos deux pays peuvent donc se poursuivre; et nous continuerons les travaux entrepris pour préserver la sécurité bilatérale et régionale et rechercher une solution durable aux questions qui continuent de nous tourmenter. Conformément aux principes énoncés par cette organisation, cette solution doit se fonder sur le respect mutuel de la paix, des droits à l'autodétermination des deux pays et de l'intégrité des territoires sur terre et en mer de l'autre.

Dans les Caraïbes, nous espérons que le peuple longtemps affligé d'Haïti sera récompensé par le retour de son gouvernement légitime.

Les événements qui sont survenus récemment en Afrique du Sud sont évidemment très encourageants, et nous sommes certains du succès de la transition au gouvernement par la majorité, qui sera rendu possible par les élections non raciales prévues pour avril 1994.

Alors, au milieu de la lutte continue au Moyen-Orient, nous croyons percevoir des signes positifs pour l'avenir avec la spectaculaire ouverture intervenue entre le peuple palestinien et l'Etat d'Israël. Il semble enfin y avoir une possibilité réelle de voir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination coexister avec le droit de l'Etat d'Israël à des frontières sûres et définies.

Nous saluons la délimitation de la frontière entre le Koweït et l'Iraq, qui a été réalisée par la Commission de démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït le 20 mai 1993. Nous nous félicitons également de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 833 (1993), dans laquelle il garantit l'inviolabilité de la frontière entre les deux Etats.

Nous sommes également encouragés par la consolidation des larges mécanismes consultatifs destinés à favoriser la confiance, la sécurité, les droits de l'homme et la

coopération, qui ont été à l'origine définis pour l'Europe à la Conférence d'Helsinki et qui ont été sensiblement élargis. Ces structures sont inestimables, et nous comprenons pourquoi nos collègues des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont en train de mettre au point un mécanisme semblable, mieux adapté à l'ANASE. Par-dessus tout, nous félicitons le Secrétaire général pour la vision dont il fait preuve dans l'"Agenda pour la paix".

Malgré tous ces événements encourageants, les perspectives générales pour la sécurité mondiale restent ternes. Dans trop de régions encore la paix est troublée par des luttes fratricides. Partout, le fardeau écrasant des armes - pour reprendre une expression célèbre utilisée par le Président Roosevelt et Winston Churchill en 1941 - cherche à détourner la planète de son cours. La seconde guerre mondiale a eu lieu en partie pour éliminer les programmes de génocide ethnique, et c'est aussi à cette fin que l'Organisation a été créée. Aujourd'hui, près de 50 ans après la fondation de l'Organisation des Nations Unies, nous pouvons constater que de tels programmes sont menés sur une grande échelle.

Je lance un appel pour que pendant cette session nous fassions les premiers pas pour rétablir ces déséquilibres qui affectent la paix et la sécurité. Tout comme le modèle d'Helsinki est un progrès, nous espérons que le Tribunal international des crimes de guerre, dont l'Assemblée vient d'élire les juges, en sera un autre.

Voici d'autres mesures qui pourraient être prises. Les gouvernements doivent cesser de tirer profit de la vente ou du parrainage de la vente d'armements. Les systèmes régionaux et sous-régionaux de coopération et de coordination dans les domaines apparentés de la sécurité, de l'interdiction des stupéfiants et du contre-terrorisme doivent être étendus. Cet organe doit faire de fermes recommandations en faveur de l'élaboration et de l'application stricte de lois universelles sur la neutralité domestique. Ainsi, le droit international relatif à la neutralité doit être modernisé en profondeur pour interdire et punir sévèrement le trafic d'armes. Cela ne doit pas être limité aux situations de guerre, mais aussi dans les cas de soulèvement, de révolte et autres conflits armés, tant internes qu'internationaux. La récente recrudescence salutaire des mécanismes de maintien de la paix de cette organisation doit être encore favorisée.

A l'heure actuelle, l'ONU est de plus en plus appelée à agir pour rétablir la paix dans des régions troublées et turbulentes du monde. L'Organisation doit être félicitée pour avoir été à la hauteur de la situation en assumant des tâches complexes et difficiles partout dans le monde.

Il y a eu une période où les forces de maintien de la paix de l'ONU pouvaient être composées de contingents provenant de ce que l'on appelle le tiers monde. Mais l'expérience récente a démontré que des opérations élargies et difficiles comme celles qui se déroulent en Bosnie et en Somalie ont peu de chances de succès sans la participation active des grandes puissances. Dans ce contexte, nous nous réjouissons du discours prononcé par le Président Clinton lors de la présente session de l'Assemblée, dans lequel il a offert, à certaines conditions, de mettre des troupes des Etats-Unis à la disposition de l'opération des Nations Unies en Bosnie.

Mais il y a encore un rôle qui revient aux petits Etats. Nous, au Belize, serions prêts à offrir des dispositifs d'entraînement à l'Organisation, qui représenteraient notre contribution à l'accroissement de l'efficacité des forces de maintien de la paix. Cela serait conforme à l'Article 43 de la Charte, qui demande aux Etats Membres de mettre à la disposition du Conseil de sécurité "l'assistance et les facilités ... nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales". Il va sans dire que nous serions heureux d'apporter notre contribution de concert avec d'autres pays de notre région. Des mécanismes régionaux de sécurité existants ou de nouveaux arrangements bilatéraux et multilatéraux pourraient servir d'instrument aux efforts de coopération des petits pays.

Sur cette toile de fond, les dispositions de la Charte relatives au rétablissement de la paix doivent être renforcées. En particulier, la mise sur pied d'une force permanente de l'ONU sous un commandement unifié de l'ONU doit être envisagée, et le Comité d'état-major doit devenir pleinement opérationnel. Conformément à la requête du Secrétaire général en faveur d'une amélioration générale de l'efficacité, les forces de l'ONU doivent être soumises à une discipline militaire stricte et la coordination au Siège et sur le terrain doit être accrue.

Mon gouvernement est d'avis que la mesure la plus importante devant être prise est la réforme du Conseil de sécurité. Il est clair que, en cette période d'instabilité et d'activité accrue de l'ONU, le point de l'ordre du jour relatif à la représentation équitable au sein du Conseil et à son élargissement a une grande importance. Le Belize a récemment soumis au Secrétaire général un document qui précise nos vues sur ce sujet très important.

Je vais maintenant aborder la question de la coopération internationale. Je crois qu'il existe une obligation juridique internationale de pratiquer une coopération de bonne foi. Cette obligation est prévue dans les Articles sur les principes et objectifs et d'autres dispositions de la Charte des Nations Unies, et elle est réaffirmée dans la Déclaration relative aux relations amicales de 1970 et dans la Charte des

droits et devoirs économiques des Etats de 1974. Je traiterai ultérieurement de la question de la coopération économique. Je souhaite maintenant mettre l'accent sur la coopération concernant les questions écosphériques.

En ce qui a trait à l'écosphère, le Belize estime que la ratification rapide et universelle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est d'une importance primordiale. Il faut rappeler que la Convention impose une multitude de devoirs en matière de coopération. De cette façon, les faibles, et pas seulement les forts et les puissants, hériteront de la Terre et de ses eaux.

Nous avons été témoins de deux exemples récents d'efforts fructueux pour la coopération relative à l'écosphère. Le premier porte sur la couche d'ozone. A ce sujet, une coopération intense entre les gouvernements et l'industrie privée, conformément au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, tel qu'amendé, a entraîné une importante baisse du taux d'expansion du trou dans la couche d'ozone.

L'autre exemple est celui de la coopération entre des institutions nationales et étrangères et les Gouvernements du Belize et du Costa Rica, qui a contribué à l'important succès remporté par nos efforts de conservation. A la lumière de ces réussites, nous appelons à une coopération intense dans tous les domaines écosphériques, y compris la cessation des rejets en mer et sur terre, l'arrêt de la désertification et la réduction des causes du réchauffement global. Nous espérons également que sera défini un programme d'action concret lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui aura lieu en avril prochain à la Barbade.

Un domaine où nous devons redoubler d'efforts en matière de coopération est celui de l'environnement moral. Dans de nombreux pays Membres, la population a réclamé l'arrêt des pratiques corruptrices dans les secteurs public et privé, tant au plan national qu'international. Nous sommes extrêmement heureux de constater que le Secrétaire général a créé le nouveau poste de sous-secrétaire général aux inspections et investigations. En agissant ainsi, il montre clairement que l'environnement moral de notre organisation doit être assaini. Nous devons l'appuyer dans cette démarche. En même temps, nous ajoutons notre voix à celles qui demandent que toutes les organisations intergouvernementales soient responsables auprès de vérificateurs et d'inspecteurs indépendants.

Mon gouvernement attache la plus grande importance à l'intégrité et à l'honnêteté dans la vie publique. Nous nous félicitons des efforts internationaux tels que la prochaine conférence anticorruption qui aura lieu au Mexique avant la fin de l'année, où seront planifiées des stratégies nationales

de lutte contre la corruption. Nous, au Belize, avons récemment pris nos propres mesures pour consolider l'infrastructure juridique nécessaire à l'éradication du fléau de la corruption politique. Dans les trois mois ayant suivi notre accession au pouvoir, nous avons présenté à notre parlement quatre importantes lois : *Prevention of Corruption in Public Life Bill*, *Ombudsman Bill*, *Contractor General Bill* et *Freedom of Information Bill*. Cette dernière, d'après ce que nous savons, est la première du genre dans toutes les Caraïbes. Ces mesures témoignent de la volonté de mon gouvernement de mener une guerre totale contre la corruption et de faire du Belize un modèle de société juste, honnête et démocratique.

Je vais maintenant aborder les questions liées au développement international et aux relations économiques. Depuis plus de 30 ans, l'Organisation s'est assidûment efforcée d'expliquer que le droit au développement et le devoir des privilégiés d'aider les défavorisés sont fermement fondés sur le droit international et les principes publics. Ce droit et ce devoir s'inscrivaient dans le principe du "droit d'être à l'abri du dénuement", qui était un des principes fondateurs de la coalition de guerre de 1942 ayant été la première à porter le nom de "Nations Unies". Le droit d'être à l'abri du dénuement n'avait rien à voir avec l'idéologie et la rivalité des grandes puissances. Toutefois, de profonds changements idéologiques, géopolitiques et économiques se sont produits à la fin des années 80. Alors que se produisaient ces changements, les besoins se sont accrus, mais pas les ressources. Pourtant, nous avons entendu des rumeurs selon lesquelles diverses initiatives visant à favoriser la justice économique sur cette planète n'étaient plus nécessaires.

J'affirme respectueusement que rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. En fait, des mouvements controversés comme celui visant à établir un nouvel ordre économique international n'étaient simplement, comme nous l'avions suggéré, que la réaffirmation d'un principe établi. C'est-à-dire que ces initiatives prônaient un renouvellement de l'ordre existant et non un nouvel ordre. De plus, nous voyons, dans l'intervention initiale en Somalie une confirmation vigoureuse de la vitalité constante du principe du "droit d'être à l'abri du dénuement", car nous nous rappellerons tous que l'objectif avoué des opérations actuelles dans ce pays assiégé était d'apporter de la nourriture, du réconfort et de l'aide à son peuple souffrant.

Je crois ainsi que nous assistons à la réaffirmation du droit d'être à l'abri du dénuement en tant que droit de l'homme. En même temps, je voudrais exhorter l'Assemblée à prendre des mesures fermes pour veiller à ce que la nourriture ne soit plus utilisée comme une arme par des parties à des conflits civils ou internationaux.

Nous sommes parfaitement conscients de l'évolution des tendances commerciales mondiales découlant de la formation de nouveaux blocs commerciaux. Les plus récents et les plus visibles de ces blocs résultent évidemment de l'Accord de libre-échange nord-américain intervenu entre le Mexique, les États-Unis d'Amérique et le Canada, et du Marché européen unique. Ainsi, au moins dans certaines régions, la marche vers une plus grande libéralisation des échanges et une véritable économie de marché se déroule de façon inexorable. Mais nous, dans le Sud, constatons aussi que notre économie et notre vie telles que nous les connaissons sont menacées par ces événements. Notre accès préférentiel aux marchés s'érode constamment et les termes de l'échange nous sont toujours plus défavorables.

Ce qui nous préoccupe en fait c'est la pression qui s'exerce pour nous amener à ouvrir nos frontières prématurément à la libre circulation de produits agricoles et autres produits des pays plus développés. C'est là une pilule amère, alors que nous assistons aux querelles protectionnistes des pays développés qui ont empêché les négociations d'Uruguay dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) d'aboutir à une conclusion positive. Bien sûr, il en découlerait également un bouleversement économique, inévitablement suivi de troubles sociaux et politiques dans nos pays.

Néanmoins, nous reconnaissons qu'à long terme, nous devons déterminer les produits de base de substitution que nous pouvons produire efficacement et avec un avantage comparatif. Je dois toutefois souligner qu'il nous est fort difficile de trouver les ressources exigées pour financer des programmes de recherche générale, de développement et de promotion pour de nouveaux produits. Nous avons besoin d'une période de transition adéquate pour ajuster nos activités économiques et de production. Je voudrais donc saisir cette occasion pour lancer un appel aux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques afin qu'ils déterminent et consacrent les ressources financières et techniques importantes qui sont nécessaires pour aider les petits pays à développer des produits de substitution. Bien sûr, les tendances actuelles des courants financiers publics et privés dans le monde en développement donnent à penser que ces appels ne seront probablement pas entendus.

Sur une note plus positive, qu'il me soit permis de féliciter les organes des Nations Unies chargés de l'assistance au développement qui semblent disposés à améliorer leurs efforts de coordination. A cet égard, je mentionnerai spécialement la formulation en cours d'un Programme d'action pour le développement entrepris par le Secrétaire général et la détermination du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à consolider

sa mission et revoir ses mécanismes. C'est là un point de départ pour ce qui doit être une croisade pour le développement.

La dernière série de questions que je voudrais traiter sont sociales, politiques, culturelles et humanitaires. Tout d'abord, nous devons faire en sorte que les femmes se voient accorder les droits qui leur reviennent dans l'ordre national et international. Nous ne devons plus simplement nous faire l'écho de la litanie, à savoir que le développement des femmes est indispensable au développement économique. Nous devons faire en sorte que des droits égaux soient accordés aux femmes dans tous les domaines. En outre, elles doivent recevoir une représentation politique égale dans nos institutions politiques, sociales, culturelles et autres. Une fois de plus, je prends acte des récents efforts faits par l'Organisation pour améliorer la position des femmes dans les échelons supérieurs du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

S'agissant des réfugiés, il serait inutile de demander pour eux une protection renforcée, si nous ne reconnaissons pas les graves problèmes auxquels doivent faire face de plus en plus les pays d'accueil. Au Belize, par exemple, nous faisons de notre mieux, mais surcharger un mince radeau, même dans un havre de calme relatif, peut avoir des conséquences catastrophiques pour tous ses occupants.

Néanmoins, je suis heureux de faire savoir à l'Assemblée que le bilan du Belize dans le domaine des droits de l'homme est positif et mérite de servir d'exemple. Notre constitution se fonde sur les principes de justice et de respect des libertés fondamentales de tous nos peuples, et nos lois et pratiques sont conformes au mandat de notre constitution.

Le fléau international du trafic des stupéfiants se poursuit sans faiblir. Nous joignons nos voix à celles de ceux qui demandent qu'une attention au moins similaire soit apportée à la réduction de la demande et à l'amélioration de la santé publique qu'au problème de l'offre. Les stupéfiants, le terrorisme et la violence urbaine sont des manifestations grossières d'un cancer terrible qui cherche à se répandre sur notre planète. Il est clair que ce qui y contribue est la culture de masse et universelle, ou ce que les grands manitous de la télévision veulent faire passer pour de la culture. Tout en reconnaissant l'utilité des chaînes qui diffusent les nouvelles du monde, nous regrettons les autres influences empoisonnées auxquelles sont soumis nos peuples par certains aspects de ces programmes diffusés dans le monde entier. Il est temps que cette organisation s'attaque à ce problème.

Enfin, en ce qui concerne les droits de l'homme et le droit humanitaire, au cours même de la brève période de cinq ans qui s'est écoulée depuis ma dernière intervention devant cette instance, nous avons été témoins d'un accroissement important des activités de la Commission des droits de l'homme et des organes créés au titre des divers instruments de l'Organisation des Nations Unies pour la protection des droits et des libertés fondamentaux. Nous avons vu cette organisation, invitée à participer à la supervision et au déroulement d'élections et, dans le cas sans précédent du Cambodge, à administrer un pays avant même la tenue d'élections démocratiques. Cependant, les droits fondamentaux des êtres humains sont encore dans bien des endroits gravement diminués. Beaucoup de ceux qui devraient les protéger s'emploient au contraire à les violer. Et les conférences, les tribunaux et les conventions ne sont que d'un secours limité.

En matière de droit humanitaire, nous espérons que le Tribunal international des crimes de guerre créera un précédent salutaire. Néanmoins, nous nous inquiétons de plus en plus de voir que l'on le régime de Genève est bafoué, notamment les Protocoles de 1977 applicables à différentes formes de guerres civiles. Ce régime est l'autre côté de la médaille des droits de l'homme. Si l'on joue à pile ou face, de quelque côté que tombe la pièce, on est sûr qu'elle sera ternie.

Il est clair que malgré un bilan mitigé, l'Organisation des Nations Unies n'est pas une organisation moribonde. Néanmoins, en s'approchant de son cinquantième anniversaire, elle a besoin d'un encouragement supplémentaire, d'un consensus plus déterminé de réforme et de revitalisation. Alors que nous nous occupons des affaires de la quarante-huitième session, gardons tous à l'esprit les paroles du Préambule de la Charte et, par conséquent engageons-nous à nous consacrer à nouveau à la tâche de préserver les générations futures du fléau de la guerre, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme et l'égalité et de créer le climat moral dans lequel la justice et le droit international prévaudront enfin.

M. Allagany (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) :

C'est avec plaisir qu'en commençant cette déclaration, je vous présente, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session. Ce choix est un hommage qui vous est adressé personnellement, un hommage rendu aussi au rôle positif que joue votre pays dans la vie internationale. Je

vous souhaitez de réussir pleinement dans l'exercice de votre mission.

A cette occasion, je souhaite également féliciter votre prédécesseur de la façon efficace dont il a présidé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale.

Je tiens aussi à reconnaître les efforts sincères que ne cesse de faire le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, afin d'accroître les perspectives de paix et de réduire les éléments de tension qui existent dans de nombreuses parties du monde.

Au nom du Royaume d'Arabie saoudite, je suis également heureux de souhaiter la bienvenue à tous les Etats qui sont devenus Membres de notre organisation afin de participer, avec tous les autres Etats Membres, à la réalisation des nobles objectifs que nous nous efforçons tous d'atteindre.

Cette session de l'Assemblée générale a lieu alors que des événements importants se produisent sur la scène internationale, qui exigent de nous que nos travaux s'achèvent par l'adoption de résolutions propres à résoudre les problèmes et les crises du moment. Ces résolutions doivent s'inscrire dans le contexte des efforts que nous faisons pour profiter des occasions que nous apporte l'apparition de ce que l'on appelle le nouvel ordre mondial.

Grâce à l'Organisation des Nations Unies, nous avons tous contribué à établir ce nouvel ordre mondial, fondé sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et les normes de la légalité internationale. Ce nouvel ordre respecte la souveraineté et l'indépendance des Etats et garantit l'inviolabilité de leurs frontières internationales. Il garantit l'intégrité territoriale des Etats et rejette toute ingérence dans leurs affaires intérieures. Il repose sur l'équité entre les nations, petites et grandes, riches et pauvres, et son objectif est de remplacer la guerre et la destruction par la coopération entre les nations et les peuples. Le nouvel ordre international tend au règlement pacifique des conflits et rejette le recours à la force ou à la contrainte. Il agit de manière à préserver la dignité de l'homme et à faire régner partout dans le monde la sécurité, la quiétude, la prospérité et le développement.

L'apparition de ce nouvel ordre a été une source d'espoir et d'optimisme pour la communauté internationale, surtout lorsqu'une coopération internationale sérieuse et constructive est parvenue à faire face à l'agression de l'Iraq contre l'Etat du Koweït. Aujourd'hui, cependant, nous sommes attristés et peinés de constater que cet ordre n'est pas en mesure de faire face à l'agression commise contre la République de Bosnie-Herzégovine, Etat Membre de notre organisation internationale. Si cette crise n'est pas réglée

conformément aux principes de ce nouvel ordre mondial, elle fera perdre à ce nouvel ordre sa crédibilité et son efficacité. Nous demandons par conséquent que l'on renforce le rôle que joue actuellement l'ONU dans la simple gestion des crises et du maintien de la paix pour qu'elle prenne part de façon active et efficace à l'instauration de la paix.

Un tour d'horizon de la situation internationale actuelle révèle qu'il subsiste toujours des foyers de tension qui menacent la sécurité et la stabilité de diverses régions du monde. Avec la persistance de ces défis, le rôle de l'ONU devient de plus en plus important, non seulement dans le maintien de la paix, mais en tant que moyen efficace de créer les conditions propres à faire régner la paix et la stabilité partout dans le monde. A n'en pas douter, il serait beaucoup plus facile de réaliser ces conditions si les possibilités de coopération entre les Etats sont accrues et si l'appui de l'ONU est renforcé pour que l'Organisation fonctionne de manière à garantir qu'aucun pays ne commette d'agression contre un autre ou n'en menace la sécurité, la souveraineté ou l'intégrité territoriale.

Le rôle honorable joué par l'ONU il y a plus de trois ans lorsqu'elle s'est fermement opposée à l'agression de l'Iraq contre son voisin du Koweït, et les résolutions qu'elle a adoptées, ont permis en fin de compte de repousser l'agression et de rétablir la légalité au Koweït, cette nation éprise de paix. Ce rôle positif illustre ce que nous attendons de cette organisation internationale dans les conditions actuelles. Nous espérons que ce rôle sera maintenu et nous demandons qu'il soit accru afin qu'il puisse assurer l'application intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant le régime iraquien, qui continue de défier la légalité internationale. Deux ans après la libération du Koweït, le régime de Bagdad continue de recourir aux menaces et aux fausses allégations contre le Koweït. Il continue d'entraver les efforts destinés à appliquer les résolutions des Nations Unies et il récuse toutes ses obligations internationales. Nous pensons en particulier aux objections opposées par le régime iraquien aux recommandations de la Commission des Nations Unies sur la démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït et à son rejet de la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la détention persistante par ce régime des otages et des prisonniers de guerre koweïtiens. Ce régime s'est arrogé le droit, sur la base de la souveraineté, d'affamer et de maltraiter son peuple et de soumettre l'Iraq à des dangers qui menacent son unité et sa sécurité. Il accuse à tort la communauté internationale des difficultés et des tragédies que connaissent aujourd'hui l'Iraq et son peuple. Le moyen le plus sûr de faire face aux menaces que le régime pose à la région tout entière et au peuple iraquien en particulier serait d'appliquer intégralement et complètement les résolutions du Conseil de sécurité.

La Déclaration de principes signée par l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement israélien à Washington, D.C. le 13 septembre 1993, a fait naître l'espoir qu'un règlement juste et permanent du conflit israélo-arabe, qui n'a que trop duré, pourrait être réalisé. Cette évolution, bien qu'elle ne représente qu'un accord sur l'autonomie dans les territoires palestiniens, à commencer par Gaza et Jéricho, n'en représente pas moins une étape vers l'établissement d'une paix juste, globale et durable entre les Etats arabes et Israël. Une solution de la question palestinienne contribuerait de toute évidence à un règlement juste et global du conflit arabo-israélien, puisqu'elle est au coeur de ce conflit.

L'accueil chaleureux qu'a reçu l'accord palestino-israélien dans les milieux palestiniens, arabes et internationaux montre véritablement et clairement le désir des Arabes de voir établir une paix permanente, juste et globale au Moyen-Orient. Il montre également le sérieux avec lequel la partie arabe a poursuivi le processus de paix actuel, entamé à Madrid en octobre 1991, sous le parrainage des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie.

En constatant aujourd'hui l'optimisme généré par l'accord palestino-israélien, nous sommes d'avis qu'il incombe à la communauté internationale de donner son soutien aux progrès réalisés dans ce domaine, en apportant l'assistance économique et développementale requise pour construire les structures administratives qui permettront d'assurer le succès de l'accord sur l'autonomie interne. En même temps, il nous incombe également de travailler avec zèle pour exploiter l'impulsion générée par cet accord en faisant avancer la cause de la paix.

La consolidation de cette étape nécessite la réalisation de résultats tangibles et positifs dans les sujets de négociations entre Palestiniens et Israéliens; les sujets essentiels étant la question d'Al Qods, qui fait partie intégrante des territoires arabes occupés, la question du retour des réfugiés Palestiniens, et celle des colonies de peuplement implantées par Israël dans les territoires arabes occupés en violation du droit international et des Conventions de Genève. En même temps, un progrès réel s'impose dans tous les autres domaines des négociations bilatérales.

La question des hauteurs occupées du Golan syrien arabe est claire : elle est régie par le principe du respect des frontières internationales. La sécurité ne peut être préservée - comme l'enseignent les réalités de l'histoire contemporaine - par l'occupation de territoires par la force, mais plutôt par l'établissement de la paix. La réalisation de la paix sur ce front ne sera possible que lors du retrait complet d'Israël des hauteurs occupées du Golan.

De même, les négociations entre le Liban et Israël sont régies par la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité qui demande en termes clairs le retrait inconditionnel immédiat des forces israéliennes de tout le territoire libanais.

Je voudrais exprimer la reconnaissance du Gouvernement du Gardien des deux lieux saints de l'islam au Président Clinton pour l'initiative avisée qu'il a prise en convoquant et en accueillant le 1er octobre à Washington une conférence internationale de donateurs afin de solliciter un appui politique et financier pour les Palestiniens, au moment où ils se préparent à assumer des responsabilités d'autonomie dans les territoires occupés. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre satisfaction devant les résultats positifs de la conférence.

Le Royaume d'Arabie saoudite a donné, et continue de le faire, son plein appui sous toutes les formes possibles au processus de paix depuis qu'il a été engagé à Madrid. Il a participé de manière concrète aux entretiens multilatéraux et il espère sincèrement que le processus débouchera sur une solution juste, durable et globale de la question de Palestine et du conflit arabo-israélien sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

En dépit des lourdes charges financières que le Royaume d'Arabie saoudite doit assumer pour construire une économie avancée qui réponde aux aspirations de ses citoyens à un avenir de prospérité, de stabilité et d'espoir, et malgré ses obligations internationales actuelles en une période où le système économique mondial traverse des difficultés, le Royaume d'Arabie saoudite a participé à la conférence internationale des donateurs qui s'est récemment achevée à Washington.

Le Gardien des deux lieux saints de l'islam m'a fait l'honneur d'annoncer que le Royaume s'est engagé à fournir une aide généreuse au développement afin d'améliorer ou de reconstruire l'infrastructure de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, avec le concours et la coordination de la Banque mondiale dans le cadre de son programme spécial pour les territoires occupés échelonné sur cinq ans. Le Royaume d'Arabie saoudite participera, à raison de 100 millions de dollars pour l'année 1994, par l'intermédiaire du fonds de développement saoudien. Nous sommes convaincus que l'assistance améliorera les conditions de vie de nos frères Palestiniens dans les territoires arabes occupés et contribuera utilement au processus de paix.

Le Gouvernement libanais a fait de grands progrès dans les efforts destinés à donner effet à l'Accord de Taïf et a pris les mesures politiques et constitutionnelles voulues pour réaliser cet objectif. Nous devons continuer d'appuyer ces

efforts des autorités libanaises légitimes et contribuer au processus de reconstruction du Liban.

A cet égard, le Royaume d'Arabie saoudite demande à la communauté internationale d'aider le Liban, par tous les moyens possibles, afin que son gouvernement actuel puisse poursuivre le processus de reconstruction, ce qui permettra au Liban de retrouver sa position financière et culturelle.

Pour que cet objectif soit atteint, il est important de réaffirmer la nécessité de voir Israël s'engager à appliquer pleinement et sans conditions, la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité qui enjoint à Israël de se retirer du Liban-Sud pour permettre au Gouvernement libanais d'étendre son autorité légitime à l'ensemble du pays.

Nous voudrions souligner notre désir de voir la région du Moyen-Orient obtenir sa part légitime de sécurité, de paix et de stabilité pour qu'elle puisse consacrer toutes ses énergies au développement et affecter toutes ses ressources à la prospérité de ses populations.

L'une des tâches les plus importantes qui nous attend à cet égard consiste à chercher à éliminer la menace que constitue la présence d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Royaume d'Arabie saoudite a signé la Convention sur la non-prolifération des armes chimiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous continuons de penser que le but consistant à faire du Moyen-Orient une région exempte de tous les types d'armes de destruction massive, qu'il s'agisse d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ne sera atteint que lorsque tous les Etats de la région, y compris Israël, s'abstiendront de fabriquer, de stocker ou de posséder des armes quelconques de destruction massive.

La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine se trouve aggravée par la poursuite de la guerre génocide menée par les forces serbes, avec l'appui de la Serbie et du Monténégro, contre cette jeune république. La tragédie que continue de subir le peuple de la Bosnie-Herzégovine, entraînant la mort de milliers de civils innocents et le déplacement d'une grande partie de ses citoyens, ne se serait pas produite sans l'indifférence apparente de la communauté internationale. Cette attitude a permis aux forces d'agression de tirer profit de leur agression, et de poursuivre impunément leur politique odieuse du "nettoyage ethnique".

Cette attitude pusillanime de la communauté internationale, en particulier des Etats européens, s'est traduite par l'incapacité d'appliquer intégralement les résolutions de la Conférence de Londres, sur laquelle nous avons fondé tant d'espoir. C'est à cette attitude également que nous devons attribuer l'échec du plan Vance-Owen et l'effondrement des pourparlers de Genève qui ont suivi.

L'abandon de ses responsabilités par la communauté internationale face à l'agression serbe, a encouragé les Croates à s'engager dans la même voie et à réaliser des gains par le recours à la force et à la contrainte.

Dans un tel contexte, il est étrange en effet que lorsque la Croatie a fait l'objet de l'agression serbe, les Etats d'Europe en particulier ont soutenu rapidement la Croatie et lui ont fourni l'aide militaire qui a contribué au succès des efforts internationaux pour parvenir à un règlement pacifique, tandis que le faible appui de la communauté internationale dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, et son échec pour mettre en application les résolutions internationales demandant l'imposition de sanctions économiques sur la Serbie et le Monténégro, ont privé cette jeune république des moyens nécessaires pour exercer son droit à la légitime défense. Ces résolutions et les sanctions qu'elles imposaient sont restées lettre morte et elles n'ont été appliquées que trop tard après que les Serbes aient rejeté le plan Vance-Owen que les Bosniaques et les Croates avaient accepté. Ce qui nous choque véritablement et nous surprend est que cette guerre d'agression se poursuit sur le sol européen alors que l'histoire nous a appris sans ambiguïté que les guerres en Europe n'ont jamais été des guerres limitées mais ont toujours dépassé les frontières. Cependant, personne ne semble prêter attention à ces vérités criantes.

Alors que nous espérons que l'histoire des guerres européennes ne se répétera pas, nous voulons croire que la solution qui est proposée ne contiendra pas les germes de conflits et de différends futurs. Nous espérons que la communauté internationale examinera sérieusement et rationnellement les exigences de la République de Bosnie-Herzégovine de façon que lui soit épargnée à l'avenir la répétition des politiques d'agression et de "nettoyage ethnique". Les exigences géographiques de cette jeune nation devraient être satisfaites en lui garantissant l'accès à la mer et en lui fournissant également les moyens d'assurer sa légitime défense, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

La position de principe du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite qui appuie la République de Bosnie-Herzégovine émane de son adhésion totale et ferme à la légalité internationale et au respect du droit international, et sans rien devoir à un quelconque fanatisme religieux ou à une affinité ethnique. C'est la même position de principe qui a été prise par le Royaume d'Arabie saoudite en faveur du Koweït lorsqu'il a été victime de l'agression du régime iraquien.

La Somalie continue d'être aux prises avec l'instabilité et le chaos politique, encore aggravés par les actes de violence et d'effusion de sang, en dépit de tous les efforts déployés pour aider cette nation à se débarrasser de ses

problèmes. Des efforts internationaux, déployés au cours de la Conférence de réconciliation nationale qui s'est tenue à Addis-Abeba, se sont focalisés sur la préservation de l'Etat de Somalie et le maintien de son indépendance et de l'intégrité de son territoire. Malheureusement, les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour appliquer sérieusement cet accord. Les Nations Unies se sont bornées à distribuer les secours humanitaires à ceux qui en avaient besoin, à un moment où le rôle que l'on attendait d'elles, dans le cadre du nouvel ordre mondial, était de contribuer au rétablissement de la paix, à la stabilisation de l'Etat de Somalie et à l'établissement d'un gouvernement somali qui pourrait étendre son autorité à toute la Somalie.

Le Royaume d'Arabie saoudite s'est efforcé à plusieurs reprises d'endiguer le conflit en Somalie et de favoriser la réconciliation entre les diverses factions. Il continuera à déployer des efforts pour mettre fin au bain de sang et pour fournir une assistance et un secours humanitaires. Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général présentées dans son rapport au Conseil de sécurité, sur les moyens d'aider au rétablissement des institutions constitutionnelles somaliennes et parvenir à une réconciliation nationale et à une reconstruction de la Somalie.

Le Royaume d'Arabie saoudite a épaulé le peuple frère d'Afghanistan dans sa "jihad" et a célébré avec lui sa victoire sur les forces brutales de l'occupation dans la lutte pour le rétablissement de son identité nationale. Le Royaume d'Arabie saoudite n'a épargné aucun effort lorsque les combats ont commencé pour réconcilier entre elles les différentes factions moudjahidin. Ces efforts ont été couronnés de succès par la signature de l'Accord de La Mecque et la mise en train des mesures nécessaires pour sa mise en oeuvre. Un gouvernement de coalition nationale qui comprenait des représentants de toutes les factions des moudjahidin afghans a été instauré. Nous saisissons cette occasion pour demander instamment à nos frères afghans de se conformer aux termes de l'Accord de façon que l'Afghanistan puisse commencer à s'attaquer à la reconstruction et au développement, et reprendre la place et le rôle qui lui reviennent de droit dans la communauté internationale.

Il convient de noter que cette partie du monde continue à souffrir du problème du Jammu-et-Cachemire, qui reste à ce jour un élément d'instabilité dans la région. Le Gouvernement du Gardien des deux lieux saints de l'islam suit avec une vive préoccupation les événements sanglants qui ont lieu là-bas, et souhaite vivement trouver une solution sur la base des résolutions des Nations Unies à ce problème de longue date qui a assombri les relations des deux voisins, l'Inde et le Pakistan.

Parmi les autres conflits de l'Asie, je ferais allusion à l'évolution tragique découlant du conflit qui s'aggrave entre deux Etats Membres des Nations Unies, la République azerbaïdjanaise et la République d'Arménie, conflit qui a entraîné récemment l'occupation de parties de l'Azerbaïdjan par l'Arménie. Nous estimons que cette occupation représente une violation du principe du règlement pacifique des différends. Nous insistons donc sur le retrait des forces arméniennes du territoire de l'Azerbaïdjan, et le transfert de cette question à la table des négociations pour parvenir à un règlement juste et pacifique qui garantirait les droits légitimes du peuple azerbaïdjanais.

Nos efforts sérieux et conjugués en vue de la consolidation des bases d'un nouvel ordre mondial visent la possibilité de traiter les questions de développement et la création d'un environnement économique international dans lequel les ressources financières consacrées à la course aux armements seraient allouées au développement économique et social. Ces efforts répondent aux ambitions et aux aspirations de nos peuples pour un meilleur monde de paix, de prospérité, de sécurité et de quiétude. Une telle entreprise nécessite la coopération des pays industrialisés et développés qui devraient ouvrir leurs marchés aux produits des pays en développement; ainsi que l'élimination des mesures protectionnistes, afin d'assurer le succès rapide des pourparlers multilatéraux sur le commerce de l'"Uruguay Round", et trouver une solution urgente et rapide au problème de la dette. D'autre part, la coopération économique entre les pays en développement eux-mêmes est une question primordiale et elle représente un outil de base pour la consolidation de la croissance économique internationale.

Mon gouvernement attache une grande importance aux questions relatives au système économique mondial. Le Royaume d'Arabie saoudite est un Etat ouvert sur le monde, il agit en tenant compte de toutes les tendances et de tous les développements qui le touchent. Par conséquent nous souhaitons vivement préserver la santé et la solidité de l'économie mondiale, et lui éviter les perturbations et les troubles qui affectent son cours et son développement. Pour ces raisons le Royaume d'Arabie saoudite participe activement aux discussions en cours sur l'énergie et l'environnement. Nous avons assumé nos responsabilités à cet égard et nous avons joué un rôle actif dans les discussions internationales visant à trouver une solution équilibrée et viable au problème du réchauffement global fondé sur l'évidence scientifique dûment prouvée. Le Royaume d'Arabie saoudite est convaincu que l'avenir de ce monde, sa prospérité, et le bien-être de ses habitants reposent sur une perception claire des problèmes écologiques auxquels nous sommes tous confrontés et sur une

compréhension totale des conséquences des politiques adoptées pour traiter ces problèmes.

Cela oblige chaque Etat à contrebalancer judicieusement responsabilités et engagements lorsqu'il s'attaque aux problèmes d'environnement. Toute l'attention voulue doit aussi être accordée à la situation des pays en développement producteurs ou consommateurs d'énergie ainsi qu'à l'impact de chacune des politiques environnementales sur la croissance économique de ces Etats. Nul doute que cette façon de voir les choses contribuerait au développement mondial et à l'amélioration du niveau de vie de nos peuples, apportant à tous prospérité, quiétude, sécurité et stabilité. Les circonstances actuelles de la vie internationale, qu'a permis la fin de la guerre froide, et les progrès enregistrés en matière de contrôle et de limitation des armes conventionnelles nous offrent une chance exceptionnelle d'utiliser cette manne financière pour surmonter les problèmes de développement et le retard économique.

Le Royaume d'Arabie saoudite a été à l'avant-garde des Etats islamiques qui ont ratifié la Déclaration du Caire sur les droits de l'homme dans l'Islam, adoptée le 5 août 1990 par l'Organisation de la Conférence islamique. Il faut voir dans la Déclaration du Caire le solide fondement d'une coopération internationale pratique et positive, à l'appui du mouvement universel en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Plus encore, la Déclaration du Caire exprime la volonté de plus d'un milliard de gens, ce qui lui donne assurément une dimension universelle. Alors que les principes et les objectifs des droits de l'homme sont universels en essence, leur application doit tenir compte de la diversité des sociétés et des caractéristiques de chacune d'elles, de ses traditions historiques, culturelles et religieuses et de son système juridique. Nous ne devons pas nous hâter de créer des mécanismes qui ne pourraient qu'intensifier les différends et faire fi des susceptibilités apparues lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, réunie récemment à Vienne.

Le Royaume d'Arabie saoudite est une société en développement fermement ancrée dans les fondements de la civilisation islamique. C'est une société bien décidée à relever les défis de notre temps, avec détermination et confiance. C'est une société en pleine évolution qui procède à d'importantes réformes sous la conduite du Gardien des deux lieux saints de l'Islam, le Roi Fahd Bin Abdul Aziz. Ces réformes trouvent leur expression dans les lois fondamentales du gouvernement, la charte du Majlis al-Shura - le conseil consultatif - et les lois des provinces. Ces lois imposent à l'Etat la responsabilité de protéger les droits de l'homme conformément à la *charia* islamique et elles déterminent les rapports entre gouvernant et gouverné sur

une base de fraternité, de consultation, de loyauté et de coopération.

Je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée que les membres du Majlis al-Shura et ceux des conseils de province ont été nommés. Ces institutions s'appêtent sérieusement à mener à bien les tâches qui leur ont été confiées pour servir leur foi, leur roi et leur nation. Ce pas important pour le développement du Royaume d'Arabie saoudite ouvre la voie à la participation des citoyens saoudiens à la responsabilité collective de construire avec confiance un avenir prometteur.

Les problèmes politiques et économiques auxquels nous sommes confrontés, et qui abondent dans l'ordre du jour de la présente session, représentent pour nous une grave responsabilité envers nos peuples et nos nations. Notre avenir commun dépend de la manière dont nous relèverons ces défis. La situation internationale actuelle, avec l'apparition d'une nouvelle tendance mondiale qui rejette le fanatisme et la stagnation et confirme un désir de franchise et de progrès, nous porte à croire que nous saurons relever ces défis. Nous devons bien nous dire que le nouvel ordre international ne pourra pas nous apporter la paix, la justice et le développement auxquels nous aspirons tous à moins que nous lui en donnions les moyens.

La séance est levée à 12 h 55.
